NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.2/1997/2/Add.2
6 mars 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ CHARGÉ DES ORGANISATIONS
NON GOUVERNEMENTALES
5-16 mai 1997
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORTS QUADRIENNAUX SUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF (STATUT CONSULTATIF GÉNÉRAL ET SPÉCIAL) AUPRÈS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Rapports quadriennaux, 1992-1995

Rapports présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général en application de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

Additif

Note

Conformément au paragraphe 61 c) de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social concernant les relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, les organisations dotées du statut consultatif général et du statut consultatif spécial sont tenues de soumettre tous les quatre ans au Comité chargé des organisations non gouvernementales, par l'intermédiaire du Secrétaire général, un bref rapport sur leurs activités, notamment en ce qui concerne l'appui qu'elles ont apporté aux travaux de l'ONU. Après avoir examiné le rapport de chaque organisation ainsi que toute autre information pertinente, le Comité peut recommander au Conseil de reclasser l'organisation en question dans toute autre catégorie qu'il juge appropriée.

---

* E/C.2/1997/1.

** La résolution 1996/31 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 1996 annule et remplace la résolution 1296 (XLIV) du 23 mai 1968.

À sa session de 1981, le Comité a décidé que les rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales ne devaient pas comporter plus de deux pages dactylographiées à interligne simple.

À la session de 1989, le Comité a souligné que les organisations non gouvernementales censées soumettre des rapports tous les quatre ans devraient fournir en temps opportun au Secrétariat des informations claires, notamment une brève déclaration liminaire rappelant les buts et les objectifs de l'Organisation.

À sa session de 1991, le Comité a mis l'accent sur la nécessité, pour les organisations non gouvernementales tenues de soumettre un rapport quadriennal, de dresser un tableau clair de celles de leurs activités qui intéressent l'Organisation des Nations Unies. Le Comité a fait valoir d'autre part que les rapports devraient suivre les orientations établies par le Service des organisations non gouvernementales, conformément aux décisions pertinentes du Comité (voir E/1991/20, par. 47). Le Comité a décidé que seuls seraient soumis à son examen les rapports établis conformément aux orientations en question et remis au Services des organisations non gouvernementales au plus tard le 1er juin de l'année précédant la session du Comité (voir E/1991/20, par. 48). En application de ces décisions, le Secrétariat a communiqué en octobre 1995 à toutes les organisations concernées les orientations nécessaires à l'établissement des rapports quadriennaux.

Les éléments contenus dans cet ensemble de documents (E/C.2/1997/2 et additifs) ont été reproduits tels qu'ils ont été reçus et reflètent de ce fait la politique et la terminologie des organisations concernées. Les appellations employées n'impliquent, de la part de l'Organisation des Nations Unies, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

On pourra obtenir une documentation supplémentaire (rapports annuels et exemplaires de publications) auprès du Service des organisations non gouvernementales du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	ACTIONAID	5
2.	CONFÉRENCE DES FEMMES DE L'INDE	9
3.	COALITION ASIATIQUE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES POUR LA RÉFORME AGRAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL	13
4.	ASSOCIATION POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME MONDIAL DES RÉFUGIÉS	17
5.	ALLIANCE BAPTISTE MONDIALE	19
6.	CARE INTERNATIONAL	21
7.	CHANGE	24
8.	COMITÉ MONDIAL DE PARLEMENTAIRES SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT	27
9.	GREENPEACE	29
10.	UNION INTERPARLEMENTAIRE	33
11.	INTER-PRESS SERVICE	37
12.	ASSOCIATION INTERNATIONALE CONTRE LA TORTURE	40
13.	ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE	44
14.	ASSOCIATION CARTOGRAPHIQUE INTERNATIONALE	48
15.	COLLÈGE INTERNATIONAL DE CHIRURGIENS	50
16.	COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE	52
17.	FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'APICULTEURS	53
18.	FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MUTILÉS ET INVALIDES DU TRAVAIL ET INVALIDES CIVILS (FIMITIC)	56
19.	FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES	59
20.	MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA RÉCONCILIATION	61
21.	CONSEIL INTERNATIONAL DES TRAITÉS INDIENS	65
22.	COMITÉ INTERNATIONAL DE L'INSPECTION TECHNIQUE AUTOMOBILE	69
23.	SERVICE INTERNATIONAL POUR LES DROITS DE L'HOMME	72

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Page

24. SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE DÉFENSE SOCIALE 76

25. OISCA-INTERNATIONAL (ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LE PROGRÈS INDUSTRIEL, SPIRITUEL ET CULTUREL) 79

26. LA SOCIÉTÉ PLANÉTAIRE 81

27. LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (SID) 83

28. CONFÉRENCE MONDIALE DES MAIRES POUR LA PAIX GRÂCE À LA SOLIDARITÉ INTERVILLES 87

29. CONSEIL MONDIAL DE L'ÉNERGIE 91

30. SOCIÉTE MONDIALE DE VICTIMOLOGIE 94

1. ACTIONAID

(Statut consultatif spécial)

Introduction

ACTIONAID est un organisme de développement animé par la conviction qu'une action concertée peut réduire considérablement la pauvreté absolue, voire l'éradiquer. ACTIONAID est présente dans 20 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine où elle s'est donné pour mission d'aider à améliorer la qualité de vie de certaines des communautés parmi les plus pauvres du monde. ACTIONAID met en oeuvre des programmes de développement à long terme qui visent à résoudre les problèmes associés à la pauvreté, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement, tout en s'assurant la participation active des collectivités locales. ACTIONAID répond aux besoins urgents des communautés démunies, tout en les aidant à protéger leurs moyens de subsistance et à renforcer leur capacité d'initiative. ACTIONAID s'efforce de promouvoir des politiques de lutte contre la pauvreté et considère de son devoir de faire en sorte que les enseignements qu'elle a pu tirer de son expérience soient mis à profit pour élaborer et promouvoir des politiques pouvant être appliquées par d'autres dans le but d'améliorer durablement les conditions de vie des communautés pauvres. Depuis le dernier rapport quadriennal, la composition géographique d'ACTIONAID s'est élargie aux pays ci-après : Somalie, Ghana, Viet Nam, Pakistan, El Salvador, Nicaragua et Bolivie.

Participation aux activités de l'Organisation des Nations Unies

Conférence internationale sur la nutrition (Rome, 1992)

ACTIONAID a participé à la Conférence en collaboration avec le "Food Studies Group" du Royaume-Uni. ACTIONAID-The Gambia a établi un rapport pour publication dans le journal national gambien, sur la demande du Ministère de la santé.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992)

ACTIONAID a organisé un séminaire sur le thème "Surexploitation du milieu? Population et environnement" ayant pour objectif de susciter une réflexion sur les questions abordées dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). ACTIONAID était représentée au sein de la délégation officielle du Royaume-Uni et lors du Forum d'ONG. ACTIONAID a participé aux réunions consultatives organisées avec le Gouvernement du Royaume-Uni et a publié un document en tant qu'additif au rapport national présenté à la CNUED par le Gouvernement britannique.

Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994)

ACTIONAID a participé à la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi qu'à son processus préparatoire qui a duré deux ans, en tant que membre de la délégation officielle du Royaume-Uni, membre du Sous-Comité du Forum des ONG britanniques pour la Conférence et en tant que chef

de file d'Eurostep (Solidarité européenne pour une égale participation des peuples), réseau européen regroupant des organismes de développement.

Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995)

Des représentants d'ACTIONAID-Londres et d'ACTIONAID-Inde ont participé au Sommet par l'intermédiaire d'Eurostep, du Groupe du développement et du Groupe d'Asie du Sud. ACTIONAID a élaboré un document d'information sur l'amélioration de la qualité des ressources et de l'accès celle-ci aux pauvres, pour présentation lors du Sommet. ACTIONAID-Pakistan a établi des rapports afin d'orienter la politique du Gouvernement pakistanais en la matière et a collaboré activement avec les réseaux locaux.

Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995)

Des représentants des groupes ACTIONAID Ouganda et Inde ont participé à la Conférence dans le cadre du Forum d'ONG, du Groupe Asie et du Groupe Afrique. Le personnel basé à Londres a également participé par l'intermédiaire du Forum du Royaume-Uni/Beijing (réseau d'ONG dont les informations ont servi à l'établissement du rapport présenté par le Gouvernement du Royaume-Uni) et a collaboré aux rapports présentés sur les droits des femmes en matière de procréation, l'éducation et l'environnement.

Commission du développement durable (1993, 1994 et 1995)

ACTIONAID a participé au suivi du processus de création de la Commission du développement durable en 1993 et a surveillé activement les progrès accomplis dans l'application d'Action 21, notamment par l'intermédiaire de la délégation du Royaume-Uni et du Comité du Royaume-Uni pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. ACTIONAID a fourni des informations au Gouvernement du Royaume-Uni, aux fins de l'établissement du rapport national.

Convention sur la lutte contre la désertification (1993-1995)

En octobre 1993, ACTIONAID a organisé un séminaire, à Londres, sur la demande du secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification, afin d'informer les ONG du Royaume-Uni concernées par le développement et d'obtenir des informations en retour. ACTIONAID a rédigé un rapport sur le séminaire destiné aux membres d'Eurostep et à d'autres ONG. Un représentant d'ACTIONAID a assisté à la septième réunion du Comité, tenue à Nairobi en août 1995, et a participé aux activités d'un réseau international d'ONG s'occupant principalement des questions de désertification.

Coopération avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

Séminaire sur les Nations Unies et les secours humanitaires

Ce séminaire a été organisé en janvier 1993 par ACTIONAID en collaboration avec la "Development Studies Association".

Présentation au parti travailliste d'un rapport établi par le Groupe de la réforme de l'ONU

En octobre 1994, ACTIONAID, en tant que membre du Groupe de la réforme de l'ONU, réseau d'ONG britanniques qui collaborent avec l'ONU, a répondu à une demande du parti travailliste l'invitant à soumettre un rapport sur les moyens d'accroître l'efficacité de l'Organisation.

Groupe d'intervention d'urgence

En 1994 et en 1995, le groupe du soutien logistique d'ACTIONAID, agissant sous la direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et financé en partie par ce dernier, a fourni des secours aux réfugiés rwandais au Zaïre.

Conférence de Wilton Park

En avril 1995, ACTIONAID, en coopération avec le Département des affaires humanitaires et l'Overseas Development Institute, a décidé de tenir un séminaire international pour débattre des questions relatives à l'apport d'une aide dans les situations de conflit.

Participation directe aux programmes de pays

ACTIONAID exécute des programmes de pays qui sont directement et diversement coordonnés avec ceux des programmes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies. Par exemple, en 1992, ACTIONAID-Inde a mis en place à l'intention du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) des programmes de formation à des techniques participatives d'évaluation rurale de nature à faciliter le travail avec les communautés locales; en 1993, ACTIONAID-Kenya a collaboré avec d'autres ONG et avec l'UNICEF à Merti au projet d'approvisionnement en eau de Bulesa qui a permis d'améliorer un réseau de distribution d'eau desservant 2 000 personnes; et en 1995, ACTIONAID-Viet Nam a coopéré avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à l'élaboration d'une étude sur la définition des pratiques optimales dans le domaine du microfinancement.

Autres exemples d'activités consultatives et techniques

Détachement de personnel auprès du PNUD

Un membre d'ACTIONAID a été détaché pour deux ans au bureau du PNUD pour l'Europe, à Genève, en qualité de spécialiste des questions relatives aux ONG. Son poste est financé conjointement par le Gouvernement du Royaume-Uni, le PNUD et ACTIONAID. L'objectif principal de ce détachement est d'intensifier la collaboration et les échanges entre le PNUD et les ONG et de faciliter la mise en commun des acquis.

Assistance financière autre

1992-1995 : ACTIONAID a reçu le soutien du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique pour la production et la diffusion de matériel pédagogique

et de formation sur le virus de l'immunodéficience humaine/syndrome de l'immunodéficience acquise en anglais et en portugais, en Afrique subsaharienne.

1994-1995 : ACTIONAID-Inde a bénéficié d'un soutien financier du PNUD pour la production de matériel pédagogique et de formation sur le VIH/sida.

Publications

Les publications d'ACTIONAID contenant des articles ou des informations sur l'ONU comprennent notamment : Reality of Aid (1993, 1994 et 1995); Listening to smaller voices (1995); et Lessons from Livelihoods (1995). Exposés : "Les bases de la réconciliation", 1993; "Extirper les racines de la pauvreté", 1993; "Guerre et conflit : le prix payé par les plus pauvres", 1993; et "Combler le gouffre de la misère", 1993.

2. CONFÉRENCE DES FEMMES DE L'INDE

(Statut consultatif spécial)

Introduction

La Conférence des femmes de l'Inde a été fondée en 1926 par Margaret Cousins, une Irlandaise installée en Inde, avec pour préoccupation première l'éducation des femmes. Elle s'est ensuite progressivement intéressée à divers problèmes sociaux, économiques et juridiques touchant les femmes, comme le purdah, le mariage d'enfants, le divorce et les droits de propriété; elle a acquis une importance de premier plan parmi les organisations de femmes bénévoles s'occupant des droits et du statut des femmes. De nombreuses personnalités féminines, telles que Sarojini Naidu, Vijaylakshmi Pandit, Kamaladevi Chattopadhyaya, Rajkumari Amrit Kaur, Muthulakshmi Reddy, la Bégum Saheba de Bhopal ou Rani Lakshmibai Rajwade s'y sont jointes.

Disposant de 500 sections réparties dans tout le pays et forte de 100 000 membres, la Conférence gère un grand nombre de projets dans divers domaines : alphabétisation, formation professionnelle et acquisition d'aptitudes, environnement, gestion des sources d'énergie, santé, protection familiale, population, éducation et foyers pour femmes démunies et pour personnes âgées, tant en zones rurales qu'urbaines.

Sur le plan international, la Conférence des femmes de l'Inde est affiliée à l'Alliance internationale des femmes et est dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU. Elle a des représentants à New York, Vienne et Genève et jouit, depuis avril 1993, du statut représentatif auprès de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). La Conférence a été élue au siège de Vice-Président de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) à Genève, et sa représentante de New York, Présidente du Comité des ONG sur la condition de la femme. L'organisation entretient en outre un partenariat avec l'Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est.

Objectifs

L'organisation oeuvre pour que les principes de justice sociale, d'intégrité et d'égalité des droits et des chances pour tous soient ceux sur lesquels repose la société et pour que ses droits fondamentaux soient reconnus à chaque être humain, sans distinction de sexe. La Conférence des femmes de l'Inde souhaite faire prendre conscience aux femmes des droits fondamentaux qui leur sont conférés par la Constitution indienne.

Séminaires et conférences

Avec l'aide de l'Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Conférence des femmes de l'Inde a organisé en mars 1992, à New Delhi, une

conférence très réussie sur le thème "Les femmes et l'environnement dans les pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale".

La même année, toujours à New Delhi, la Conférence a mis en place, en collaboration avec le HCR, un séminaire sur les femmes et les enfants réfugiés en quête d'identité.

En collaboration avec la Commonwealth Human Rights Initiative, elle a organisé en 1993 un séminaire sur les droits de l'homme.

En avril 1994, au moment où se tenait la cinquantième session de la CESAP, à New Delhi, afin de préparer la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), les organisations non gouvernementales d'Asie et du Pacifique ont été consultées sur le thème "Les femmes et le développement", et un atelier sur les femmes et l'énergie renouvelable a été organisé.

En 1996, la Conférence a mis sur pied, en collaboration avec le HCR, un séminaire d'une journée consacré aux femmes réfugiées, avec pour thème "Les femmes en quête d'identité".

Dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, les organisations non gouvernementales ont été consultées sur le thème des femmes, de la nutrition et de la sécurité alimentaire.

Participation à des conférences internationales

Lors de la CNUED (Rio de Janeiro, juin 1992), la Conférence des femmes de l'Inde a été reconnue comme l'une des toutes premières organisations s'occupant des femmes et de l'environnement.

Les représentantes de la Conférence ont présidé et animé plusieurs débats du Séminaire des ONG pour l'Asie et le Pacifique sur la participation des femmes au développement (Manille, novembre 1993); elles y ont aussi présenté quatre rapports portant respectivement sur :

a) L'intégration des femmes au secteur scientifique et technologique;

b) La coopération entre ONG pour l'émancipation économique de la femme;

c) L'expérience de la Conférence des femmes de l'Inde en matière de diffusion des technologies pour l'exploitation des sources d'énergie rurale;

d) L'émancipation économique et l'autonomie des femmes en Inde.

Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993).

Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour tous (Delhi, 1993).

Réunions du Groupe de travail des organisations non gouvernementales d'Asie et du Pacifique tenues à Bangkok en 1993 et 1994.

Lors de la quarante-cinquième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (Genève, février 1994), une déclaration a été faite au nom de la Conférence des femmes de l'Inde.

Cinquantième session de la CESAP (avril 1994).

Une déclaration émanant de la Conférence des femmes de l'Inde a été soumise à la deuxième Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur la participation des femmes au développement (Djakarta, juin 1994).

Conférence sur les femmes et l'agriculture (Melbourne, juin 1994).

Conférence du Commonwealth sur l'écologie humaine (Manchester, Royaume-Uni, juin 1994).

Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 5-13 septembre 1994).

Une représentante de la Conférence des femmes de l'Inde a assisté à la réunion de la Commission de la condition de la femme qui s'est tenue à New York en mars 1995, et la Conférence a été désignée agent de coordination (il y en a deux) pour la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

Lors de la Conférence, au Forum des ONG de Huairou, la Conférence des femmes de l'Inde a consacré quatre ateliers aux thèmes suivants :

a) Le fondamentalisme religieux et les femmes;

b) Les femmes et l'énergie rurale : se procurer un revenu grâce aux techniques d'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

c) L'émancipation par l'éducation;

d) Les femmes, la société civile et l'État.

Dans le cadre d'un de ses projets, l'organisation a présenté des rapports sur "Les femmes et le sida" et "Les femmes et la législation en Inde".

Toujours lors de la Conférence de Beijing, la Présidente de la Conférence des femmes de l'Inde a lu une déclaration établie au nom de sept organisations non gouvernementales consacrées aux femmes.

Atelier de l'Association des femmes du Pacifique et d'Asie du Sud-Est sur le thème "Les femmes, la famille et la santé" (Samoa occidentale, région Asie-Pacifique, 10-20 avril 1996). La Secrétaire générale de la Conférence des femmes de l'Inde, qui y participait en tant qu'expert, y a présenté un projet sur les femmes et le sida; son intervention a été très appréciée.

Forum d'ONG d'Habitat II (Istanbul, juin 1996). La Présidente de la Conférence des femmes de l'Inde a fait une déclaration lors de la session plénière d'Habitat II.

La Secrétaire générale a présenté des rapports sur les foyers pour femmes démunies, pour personnes âgées et pour femmes actives célibataires.

L'organisation a pris part au Sommet mondial pour l'alimentation (Rome, novembre 1996) et proposé des recommandations au forum d'ONG.

Congrès triennal de l'Alliance internationale des femmes (Calcutta, décembre 1996).

3. COALITION ASIATIQUE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES POUR LA RÉFORME AGRAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL

(Statut consultatif spécial)

Introduction

La Coalition asiatique des organisations non gouvernementales pour la réforme agraire et le développement rural est une fédération qui regroupe 24 réseaux régionaux ou nationaux et organismes locaux de 10 pays asiatiques (Bangladesh, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande). Elle a été créée à Bangkok en 1979, à l'initiative d'un groupe d'organisations non gouvernementales asiatiques qui tenaient des consultations aux niveaux local, national et régional afin de préparer la contribution des organisations non gouvernementales à la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural. Ses fondateurs sont M. Dioscoro I. Umali, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et M. Chandra de Fonseka, fonctionnaire à la FAO.

Au cours des 17 dernières années, la Coalition a pris une part active aux activités menées pour résoudre les principaux problèmes de sécurité alimentaire et d'atténuation de la pauvreté dans la région. Dans le cadre des programmes régionaux ayant trait à la recherche, à la concertation sur les mesures à prendre et à la promotion de celles-ci, aux activités de formation, à l'organisation d'ateliers et de voyages d'études, aux échanges régionaux et aux publications, la Coalition joue également le rôle d'un centre d'échange d'informations et d'une agence de services pour les organisations non gouvernementales s'occupant de développement rural. La Coalition est actuellement dotée du statut consultatif auprès du Conseil et s'est vu décerner, en 1990, le prix de la mise en valeur des ressources humaines par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

Participation à des réunions organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

Depuis 1992, la plupart des activités de la Coalition ont consisté à concevoir de nouvelles approches et à nouer des liens au niveau international afin d'influencer les débats officiels faisant suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Au cours de la période 1992-1995, dans le cadre de sa participation aux activités préparatoires des réunions internationales et aux réunions elles-mêmes, la Coalition a mené les activités ci-après :

a) Réunions officielles tenues dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement :

i) Quatrième réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue du 2 mars au 3 avril 1992, au Siège de l'Organisation des Nations Unies : la Coalition a participé aux efforts de mobilisation déployés par les organisations non gouvernementales;

ii) La Coalition a participé aux travaux de la Conférence, qui s'est tenue du 3 au 14 juin 1992. Son directeur exécutif y a participé en tant qu'observateur officiel;

iii) Une réunion de suivi de la Conférence s'est tenue du 14 au 16 novembre 1992 à New York. Le Directeur exécutif a participé à cette réunion;

b) Suite donnée à la Conférence :

i) Une réunion de planification, qui avait pour objet de dresser un inventaire des expériences en matière de participation des organisations non gouvernementales au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à la Conférence même et à son suivi, s'est tenue le 27 février 1993 à Cagayan de Oro (Philippines);

ii) Une conférence internationale de suivi s'est tenue à Copenhague du 8 au 12 décembre 1993;

iii) Une réunion internationale s'est tenue à Mulheim (Allemagne) sur l'application d'Action 21 à une agriculture viable à terme;

iv) Une réunion de l'Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement, s'est tenue du 30 août au 1er septembre au Japon;

c) Conférence internationale sur la nutrition :

i) Une réunion du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la nutrition s'est tenue à Genève du 18 au 24 août 1992. Une équipe de quatre personnes a représenté la Coalition à cette réunion. La Coalition a publié une déclaration officielle intitulée "Améliorer la sécurité alimentaire au foyer";

ii) La Conférence internationale sur la nutrition s'est tenue du 5 au 11 décembre 1992 au siège de la FAO à Rome. La Coalition a publié une déclaration, intitulée "Sans le droit à l'alimentation, pas de droit à la vie", et l'a distribuée aux participants;

d) Suivi de la Conférence internationale sur la nutrition :

i) La Coalition a joué un rôle essentiel dans la campagne internationale sur la Conférence orchestrée par les organisations non gouvernementales, et a été élue au Comité directeur de la nouvelle Alliance mondiale pour l'alimentation et la nutrition, en 1993;

ii) Le 18 février 1993, la Coalition a organisé une réunion spéciale consacrée à une stratégie régionale de suivi de la Conférence internationale sur la nutrition, à Quezon City (Philippines);

e) Sécurité alimentaire mondiale :

i) La vingt et unième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale s'est tenue à Rome du 29 janvier au 2 février 1996. Le représentant permanent de la Coalition auprès de la FAO y a participé;

ii) La vingtième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale s'est tenue à Rome du 25 au 28 avril 1995. Le Directeur exécutif adjoint de la Coalition y a participé;

iii) La Coalition a participé aux travaux de l'Assemblée mondiale pour la sécurité alimentaire en tant que Groupe de contact pour l'Asie. Le Directeur exécutif, accompagné de trois membres de la Coalition, a participé aux réunions qui se sont tenues du 8 au 16 octobre 1995 au Canada. Elle a élaboré un projet de déclaration des organisations non gouvernementales destiné au Sommet alimentaire mondial. Un symposium d'organisations non gouvernementales consacré à l'Assemblée mondiale pour la sécurité alimentaire s'est tenu à Québec du 8 au 10 octobre 1995; un symposium international organisé par la FAO sur le thème "L'humain au coeur du développement : la sécurité alimentaire par son savoir-faire", une réunion ministérielle et les manifestations organisées pour le cinquantième anniversaire de la création de la FAO se sont également tenus à Québec durant la Journée mondiale de l'alimentation;

f) Journée mondiale de l'alimentation : Depuis 1981, la Coalition est le mécanisme chargé de coordonner les manifestations organisées pour la Journée mondiale de l'alimentation par les organisations non gouvernementales asiatiques et les organisations de citoyens de nombreux pays;

g) Réunion du Conseil de la FAO : La cent septième session du Conseil de la FAO s'est tenue à Rome du 15 au 24 novembre 1994. Le représentant permanent de la Coalition auprès de la FAO a participé à la réunion;

h) Conférence de la FAO :

i) La vingt-septième session de la Conférence de la FAO s'est tenue à Rome du 17 au 25 novembre 1993. Une équipe de trois membres de la Coalition y a participé;

ii) La vingt-huitième session de la Conférence de la FAO s'est tenue à Rome du 20 octobre au 2 novembre 1995. Le représentant permanent de la Coalition auprès de la FAO y a participé;

iii) La vingt-deuxième Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue à Manille du 3 au 7 octobre 1994. La Coalition a participé à la Conférence.

Participation aux programmes de l'Organisation des Nations Unies

En 1993, la Coalition a commencé à participer au programme PNUD/FAO/ONUDI de gestion des ressources agricoles centrées sur l'exploitant. Le programme

comprend sept sous-programmes et a pour objet de promouvoir la sécurité alimentaire et d'améliorer les capacités des exploitants démunis en matière d'exploitation et de gestion durable des ressources agricoles. La Coalition a été nommée agent d'exécution du sous-programme de développement durable axé sur l'individu, et a été chargée : a) d'aider les organisations non gouvernementales et associations locales à préserver la capacité de régénération des sols cultivés, et b) d'établir un lien entre l'action sur le terrain et les interventions des pouvoirs publics. Grâce au programme de gestion des ressources agricoles centrées sur l'exploitant, la Coalition espère institutionnaliser la participation de la population à la gestion des ressources à l'échelle de la communauté, et mener des expériences audacieuses en matière de gestion des ressources au niveau des communautés dans huit pays asiatiques.

Le Programme de vulgarisation et de constitution de réseaux dans le domaine de l'agriculture durable constitue une autre initiative régionale. Ce projet, lancé par le PNUD, vise à améliorer les capacités et à mettre en valeur les ressources humaines dans le domaine de l'agriculture durable, au moyen d'une formation agroécologique comprenant notamment des travaux de recherche faisant participer la population, des campagnes de sensibilisation et la mise en place de réseaux d'échange d'informations entre les organisations non gouvernementales et d'autres organisations en Afrique et en Amérique latine. Les activités à l'échelon régional comprennent des campagnes de sensibilisation sur les questions agricoles, des visites d'exploitations par des exploitants, un bulletin sur l'agriculture durable et un atelier de sensibilisation à ce concept, l'organisation de foires nationales sur l'agriculture durable, la formation de formateurs dans ce domaine, un atelier sur les indicateurs relatifs à l'agriculture durable et des activités spécifiques au pays en République démocratique populaire lao.

Autres ateliers et activités

a) Un projet CESAP/FAO sur la création d'emploi ruraux par le mécanisme du marché aux fins de la dépaupérisation rurale s'est tenu du 27 au 31 mars 1995 à Lipa, Batangas (Philippines). Une équipe de deux membres de la Coalition a participé à la réunion. La Coalition a également servi d'intermédiaire entre les organisations non gouvernementales philippines associées à la mise en oeuvre d'opérations de dépaupérisation rurale qui ont été couronnées de succès et l'équipe de la mission PNUD/CESAP/FAO au titre de ce projet;

b) Dans le cadre du programme régional de lutte contre la pauvreté du PNUD, un groupe d'experts sur les projets concernant les pays en développement d'Asie et du Pacifique s'est réuni à Kuala Lumpur du 24 au 26 avril 1995;

c) Un atelier organisé par le programme de vulgarisation et de constitution de réseaux dans le domaine de l'agriculture durable, portant sur le thème de la sécurité alimentaire grâce à l'agriculture durable s'est tenu à Bangkok. Le bureau du programme pour l'Asie a appuyé cette initiative;

d) Une consultation d'experts sur la participation populaire a été organisée par la FAO, à Bangkok, les 25 et 26 septembre 1995.

4. ASSOCIATION POUR L'ÉTUDE DU PROBLÈME MONDIAL DES RÉFUGIÉS

(Statut consultatif spécial)

Les travaux scientifiques menés par l'Association pour l'étude du Problème mondial des réfugiés sont considérables, comme il apparaît à l'occasion des congrès annuels internationaux d'étude de l'Association. Entre 1992 et 1995, celle-ci a tenu ses congrès dans les pays ci-après :

1992 : Budapest, sur le thème : "Les réfugiés dans l'Europe nouvelle".

1993 : Travemünde (Allemagne), sur le thème : "Droits des minorités et des groupes ethniques en tant qu'instrument permettant d'arrêter les flux de réfugiés".

1994 : Orvieto (Italie), sur le thème : "Réfugiés et immigrants".

1995 : Saint-Marin, sur le thème : "Réfugiés dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil, en particulier en ce qui concerne la situation des enfants et des femmes".

Au cours des quatre dernières années, des universitaires et représentants de quatre pays d'Europe de l'Est (Croatie, Pologne, Slovénie et Hongrie) ont, pour la première fois, participé aux congrès internationaux.

À la fin de chaque congrès, d'importantes résolutions ont été adoptées, puis communiquées aux organisations internationales, aux gouvernements intéressés et aux sections nationales de l'Association.

L'Association publie également un bulletin trimestriel en quatre langues, dans lequel elle présente les résultats de recherche les plus importants dans les domaines juridique, sociologique, culturel et sanitaire.

On trouvera ci-après une liste des principaux documents de recherche présentés au cours de la période considérée :

Boldizsàr Nagy, "Menaces et perspectives : quel avenir pour l'Europe, vu de l'Europe centrale"

Vlado puljiz, "Problèmes que connaissent les réfugiés de la guerre civile en Croatie"

Michael Wollenschläger, "Droit d'asile et problèmes d'immigration : la situation en Europe"

Rita Saulle, "Le problème des réfugiés dans l'Europe unie"

Giorgio Conetti, "Groupes ethniques et protection des minorités en droit international : évolution de la situation depuis la deuxième guerre mondiale"

Ulrike Brandl, "La discrimination à l'encontre des minorités et des groupes ethniques, cause de migration ou de recherche d'un refuge"

Otto Kimminich, "Guerre, guerre civile, fuite et expulsion du pays d'origine"

Luigi Frighi, "Problèmes relatifs à l'état de santé des réfugiés, des immigrants et de leurs familles et enfants"

Bernd Schlegel, "Programme de réinsertion : contribution au règlement des problèmes de migration"

Hans Joachim Heintze, "Le statut juridique des enfants réfugiés selon la Convention relative aux droits de l'enfant"

Silvano Tomasi, "Réflexions sur le thème : réfugiés dans les pays d'origine et dans les pays d'accueil"

Rita Wiesinger, "Femmes et enfants réfugiés : réflexions sur la planification et l'exécution des programmes"

Kemal Kirisci, "La Turquie, terre d'asile : évolution récente"

Vlado Puljiz, "Femmes et enfants réfugiés en Croatie"

Enfin, au cours de la période considérée, l'Association a créé un groupe de jeunes, qui rassemble des étudiants de premier et de deuxième cycles d'universités européennes qui se consacrent à l'étude des questions ayant trait aux réfugiés.

L'Association a régulièrement participé aux réunions du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à Genève.

5. ALLIANCE BAPTISTE MONDIALE

(Statut consultatif spécial)

L'Alliance baptiste mondiale est une organisation internationale fraternelle qui regroupe 188 conventions et unions baptistes, et à laquelle adhèrent près de 41 millions de croyants baptisés. Elle représente une communauté d'environ 100 millions de baptistes à travers le monde.

Dans le cadre de ses programmes, l'Alliance prêche l'Évangile, s'emploie à satisfaire les besoins des hommes, à renforcer la fraternité, à promouvoir l'éducation et à favoriser l'implantation de nouvelles églises, à encourager les actions coopératives et à défendre les droits de l'homme et la liberté religieuse. Au cours des cinq dernières années, les activités de l'Alliance ont été étendues à six nouveaux pays.

Deux des principaux domaines d'action dans lesquels l'Alliance concentre ses efforts sont les droits de l'homme et l'aide aux réfugiés.

En 1992, l'Alliance a créé un prix des droits de l'homme, qui est décerné tous les cinq ans à une personne ayant mené une action efficace et d'envergure en vue de faire respecter, de protéger, de restaurer ou de préserver les droits de l'homme. Aux fins de ce prix, sont considérés comme droits de l'homme les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres droits proclamés par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil de sécurité ou la Cour internationale de Justice.

L'Alliance a fait connaître à plusieurs gouvernements son inquiétude concernant l'exercice de la liberté religieuse et le système judiciaire. Le Président et le Secrétaire général de l'Alliance ont eu l'occasion de s'entretenir avec des dirigeants de nombreux pays, notamment l'Argentine, Cuba, le Bangladesh, l'Inde, la République de Moldova et le Zimbabwe. Au moyen de communications écrites ou par le biais des médias, elle a également exprimé ses préoccupations concernant les libertés fondamentales et les droits de l'homme à de nombreux autres gouvernements, comme ceux de la Bulgarie, de la Croatie, de la Lettonie et de la Fédération de Russie.

Le Président de l'Alliance a surveillé, en tant qu'observateur international, la première élection démocratique en Afrique du Sud. En compagnie du Vice-Président salvadorien de l'Alliance, il a par ailleurs participé à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue à Vienne en 1993.

La Commission des droits de l'homme de la Division des études et de la recherche de l'Alliance constitue une tribune internationale où les baptistes peuvent prendre la défense des opprimés et des persécutés, des personnes privées de la liberté de culte et de celles dont les droits fondamentaux sont menacés.

Aucun pays et aucune région du monde n'étant à l'abri du fléau du racisme et de ses conséquences tragiques, l'Alliance a créé la Commission des baptistes contre le racisme, dont M. Jimmy Carter, ancien Président des États-Unis d'Amérique, est Président honoraire. En créant cette commission, l'Alliance a

clairement énoncé sa position. L'Alliance s'oppose à toutes les formes de racisme, qu'elles soient explicites ou larvées, et dénoncera et combattra activement toute manifestation de racisme et tout comportement qui tendrait à vanter les mérites ou la supériorité d'un groupe ethnique par rapport à un autre. L'Alliance exhortera tous ses membres à s'employer à éliminer le racisme partout dans le monde. Grâce aux travaux du Secours baptiste mondial, organe qui s'occupe des secours à l'Alliance, des contacts gouvernementaux de haut niveau ont été établis. L'Ambassadeur du Burundi s'est rendu au siège de l'Alliance, de même que le gouverneur de Huambo (Angola). Parmi les opérations de secours, il faut mentionner l'envoi d'un DC-10 plein de denrées alimentaires à destination de Moscou et, en coopération avec les baptistes canadiens, l'envoi de 142 tonnes de farine à l'Albanie.

En collaboration avec les baptistes de Croatie, le Secours baptiste mondial a fourni une aide humanitaire aux réfugiés et personnes déplacées fuyant la zone de combats. Des médicaments, vêtements et semences ont été distribués. Le Secours baptiste mondial a aidé des orphelinats en Roumanie, coordonné la distribution de denrées alimentaires et d'aliments d'appoint ainsi que des programmes d'irrigation et de plantation lors d'une période de sécheresse en Afrique australe, et a participé à la distribution de secours alimentaires aux victimes de famines en Somalie et dans des camps de réfugiés au nord-est du Kenya. Le Directeur du Secours baptiste mondial s'est rendu au Rwanda et dans des camps de réfugiés au Zaïre, et a été en mesure d'apporter une aide sous forme d'aliments et de médicaments.

En collaboration avec d'autres organismes d'aide, le Secours baptiste mondial a envoyé des médicaments en Angola et en Lituanie et a également fait d'importants envois de matériel médical au Bélarus, en Géorgie et au Libéria. En coopération avec CARE et InterAction, le Secours baptiste mondial suit les situations d'urgence à travers le monde, et s'emploie à alléger les souffrances et à atténuer les effets des catastrophes.

Nombre des organismes membres de l'Alliance de par le monde s'emploient activement à faire respecter les droits de l'homme et à libérer les populations de l'oppression exercée par certains gouvernements. L'Alliance est toujours prête à fournir une assistance en intervenant auprès des dirigeants des pays et en participant aux efforts de réconciliation et à d'autres initiatives communes.

6. CARE INTERNATIONAL

(Statut consultatif général)

Déclaration liminaire rappelant les buts et objectifs de l'organisation

CARE est l'une des organisations indépendantes de secours et de développement international les plus importantes du monde. Apolitique et non sectaire, elle opère dans plus de 60 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Europe orientale. CARE travaille en association avec les populations les plus déshéritées de la planète pour leur fournir des secours d'urgence, assurer leur formation et leur développement au niveau communautaire, leur apporter une assistance technique et les familiariser avec les méthodes de gestion, l'objectif étant de leur permettre de reprendre espoir et de parvenir à une plus grande autonomie.

CARE International est une confédération regroupant les bureaux de collecte de fonds et d'administration basés en Australie, au Canada, au Danemark, en Allemagne, en France, au Japon, en Autriche, en Norvège, aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et qui a son secrétariat à Bruxelles. CARE Italie a cessé ses activités et est officiellement fermé depuis la fin de juin 1996.

CARE Australie s'est implanté en Afrique du Sud et au Yémen en 1993, en République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et au Zaïre en 1994, et au Myanmar en 1995.

CARE reçoit des financements de diverses sources, notamment des dons d'organismes du secteur privé et de sociétés, des pouvoirs publics, de membres de CARE International, du HCR, de l'UNICEF, de l'Office des Nations Unies à Vienne, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du PNUD, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Union européenne, ainsi que des gouvernements des pays hôtes.

CARE International est membre du Conseil international des agences bénévoles (CIAB).

Participation aux réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux conférences et autres réunions des Nations Unies

En février 1995, CARE Australie a ouvert un bureau de liaison et de représentation à Genève. En 1995, le chef de ce bureau a représenté CARE International à des réunions d'information et des consultations avec des donateurs sur le Caucase, la Tchétchénie, le Soudan, l'Iraq, le Rwanda (région des Grands Lacs), l'ex-Yougoslavie et la République de Corée. De plus, le chef du bureau de Genève est resté en contact étroit avec divers services de liaison ONU/ONG basés à Genève et a tenu des consultations régulières avec le HCR, le Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU et l'UNICEF. Il a également participé à des réunions des organes délibérants du HCR, ainsi qu'à des réunions d'information et des consultations d'ONG. Outre les activités de

coordination du bureau de liaison de CARE Australie, plusieurs bureaux de CARE ont participé aux réunions du Conseil économique et social de leur plein droit et en tant que représentants de CARE International :

- CARE Australie a participé aux réunions du HCR à Genève en 1994 et 1995;

- CARE Danemark a participé au Sommet mondial pour le développement social à Copenhague en mars 1995;

- CARE Norvège a participé à une conférence du HCR tenue à Oslo en 1994, à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et au Forum des ONG à Beijing en 1995 et au processus de négociation de la Convention sur la désertification à Nairobi en 1995;

- CARE Autriche a participé à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme tenue en juin 1993 à Vienne;

- CARE Royaume-Uni participe régulièrement aux réunions régionales de coordination du HCR à Genève, aux consultations organisées par Partnership in Action dans le cadre de tables rondes sur la formulation des politiques et à des consultations sur les stratégies d'intervention organisées par le Département des affaires humanitaires et ayant trait à des crises humanitaires spécifiques comme celles survenues dans la corne de l'Afrique. Il a participé aux conférences régionales de Partnership in Action à Nairobi et à Budapest en septembre 1993;

- CARE Amérique a été représenté à une réunion entre le Gouvernement soudanais et les ONG et a participé avec CARE Canada à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992, à la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire en 1994 et aux conférences de Partnership in Action en juin 1994;

- CARE International a participé à la réunion du Comité exécutif du HCR à Genève en 1993, à la réunion des donateurs en Angola en juin 1993 et à la Conférence sur la faim et la pauvreté organisée par le Fonds international de développement agricole (FIDA) à Bruxelles en novembre 1995, dont le suivi retient actuellement son attention. CARE International a également assisté aux réunions du HCR lors de la table ronde régionale tenue à Bruxelles.

Des bureaux de pays désignés par CARE participent régulièrement aux réunions de Partnership in Action et des commissions régionales.

Coopération avec les programmes et organismes des Nations Unies

Les secours d'urgence représentent une large part des activités de CARE et beaucoup de ses bureaux répartis à travers le monde ont coopéré avec le HCR ou exécuté des projets en son nom. Ainsi, CARE Canada travaille en liaison étroite avec le HCR en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Burundi et au Zaïre. CARE

Amérique a exécuté des projets au nom du HCR en Éthiopie, au Mozambique, au Rwanda, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Sri Lanka en 1994-1995. CARE Australie a travaillé en association avec le HCR au Cambodge, en Iraq, en Bosnie-Herzégovine, en République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), en Mauritanie, au Yémen et au Zaïre. Le programme d'urgence de CARE Autriche est axé sur l'ex-Yougoslavie, où cet organisme a exécuté des projets en coopération avec le HCR. CARE Royaume-Uni a également été partie à des accords avec le HCR. CARE Allemagne a coopéré avec le HCR à Goma en 1994 dans le cadre du projet hospitalier de CARE à Mugunga.

CARE a également coopéré avec plusieurs autres organismes des Nations Unies. CARE Royaume-Uni a un arrangement contractuel avec le FIDA pour un programme de gestion de l'environnement dans les camps de réfugiés rwandais en République-Unie de Tanzanie. CARE Autriche a exécuté des projets avec l'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUDI en Croatie et a travaillé en coordination avec le PNUD, l'UNICEF et l'OMS.

CARE Australie a exécuté des projets au nom de l'UNICEF en Iraq en 1993-1995 et au Zaïre en 1994-1996. Il a également passé des contrats avec le Programme alimentaire mondial (PAM) en Iraq, au Zaïre et en République démocratique populaire lao et avec le PNUD au Cambodge et au Myanmar.

Autres activités connexes

Plusieurs bureaux de CARE ont appliqué les résolutions des Nations Unies qui comportent des dispositions ayant trait à l'aide apportée par les ONG dans le cadre des projets d'assistance humanitaire ou de reconstruction visés ci-dessus.

Divers bureaux de CARE se sont félicités des contacts et des autres formes de collaboration établis avec les organes des Nations Unies. CARE International s'est fait représenter par CARE Royaume-Uni lors des discussions avec le HCR sur les orientations à suivre. Le Président de CARE Australie a rencontré le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU à New York en 1994 et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Genève et à Tokyo en 1993, 1994 et 1995.

CARE Autriche a également eu des consultations avec des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU et participé en ex-Yougoslavie à des réunions d'information sur la sécurité ainsi qu'à des réunions de coordination. En outre, il a travaillé en étroite liaison avec le HCR sur le terrain, ce qui lui a notamment permis d'utiliser les plaques minéralogiques de cette organisation pour ses véhicules.

Enfin, CARE était fier de décerner son prix international à Mme Sadako Ogata, Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Tokyo en avril 1994.

CARE International et tous ses membres se félicitent vivement de l'élargissement de leur partenariat avec les divers organes du Conseil et des relations de travail étroites qu'ils entretiennent avec ceux-ci, grâce à des consultations régulières. Cette coopération permettra à CARE International de mieux venir en aide à ceux qui sont dans le besoin dans le monde en développement, objectif qui est également celui que poursuit le Conseil.

7. CHANGE

(Statut consultatif spécial)

Outre sa participation aux activités des Nations Unies indiquées ci-dessous, CHANGE était également représenté aux séances de la Troisième Commission et aux sessions de l'Assemblée générale en 1993 et 1995.

Droits de l'homme

CHANGE a activement participé aux sessions de la Commission des droits de l'homme en 1993, 1994, 1995 et 1996 (à cette occasion, un stage d'orientation de deux semaines a été organisé à l'intention de 20 participants originaires de pays en développement pour les initier au système des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies; ce stage était le premier d'une série du genre).

CHANGE a soumis un rapport parallèle à la Commission des droits de l'homme en 1995, en collaboration avec Liberty and Southall Black Sisters, lors de la présentation du rapport périodique du Royaume-Uni. L'établissement de rapports parallèles fait également partie de l'initiation aux activités de conférence et aux méthodes des groupes de pression.

Dans le cadre des préparatifs de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme en 1993, CHANGE a organisé six séminaires ouverts à tous sur les droits fondamentaux des femmes, séminaires auxquels ont participé des universitaires et des membres des organisations non gouvernementales ainsi que d'éminents orateurs. CHANGE était représenté par son directeur à la quatrième réunion du Comité préparatoire et il a contribué, avec d'autres organisations non gouvernementales, à l'établissement de certaines sections du projet de déclaration et du Programme d'action de Vienne ainsi qu'à celui de la version finale par l'intermédiaire du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme. À la Conférence mondiale même, où il comptait huit représentants, CHANGE a organisé une session d'orientation à l'intention des participantes pour leur permettre de bien suivre les travaux et d'en tirer le meilleur parti possible. Le Secrétaire général de la Conférence a accepté d'y participer, de même que plusieurs organisations non gouvernementales et réseaux. La session a réuni 250 participants. CHANGE a organisé le forum des femmes avec d'autres organisations non gouvernementales et dirigé les activités des groupes de pression féminins, ce qui a conduit les participants à mettre l'accent sur les droits fondamentaux des femmes dans le Programme d'action.

À l'issue de la Conférence en 1993, CHANGE a publié un document intitulé "Changing the Discourse: A Guide to Women and Human Rights", qui traite des pactes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et de leur application. CHANGE a également organisé une autre série de séminaires ouverts à tous sur les droits de l'homme, qui s'est terminée par un séminaire intitulé "One year from Vienna: one year on to Beijing", auquel ont participé plusieurs centaines de personnes sur une période de neuf mois.

Développement social

Dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, CHANGE a organisé une réunion des organisations non gouvernementales en octobre 1994 en vue d'intégrer la dimension sexospécifique dans la déclaration et le programme d'action du Sommet en sensibilisant les interlocuteurs gouvernementaux et d'autres intercesseurs. CHANGE était représenté à la quatrième réunion du Comité préparatoire pour le Sommet. CHANGE a également organisé une réunion d'une journée sur le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement.

La Directrice a également été invitée par le PNUD à participer à un débat sur la gouvernance et est devenue depuis lors conseillère sur les questions sexospécifiques et la gouvernance dans le cadre de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté.

CHANGE était présent au Sommet proprement dit; il a participé au groupe de travail sur les droits de l'homme et organisé plusieurs réunions-débats sur le mariage servile et la pauvreté dans le cadre du Forum des ONG, conjointement avec OXFAM et Anti-Slavery International.

Quatrième conférence mondiale sur les femmes

Préparatifs. CHANGE a publié à l'intention des participants à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes un guide qui a été largement diffusé et qu'OXFAM a adapté par la suite pour les besoins de sa propre diffusion. CHANGE a organisé trois réunions parlementaires pour faire le point de la situation avec des parlementaires et les ONG constituant le Groupe d'action sur la Conférence de Beijing, et sa directrice a fait un exposé devant le Parlement européen à Strasbourg. Elle a également été conseillère pour la Conférence mondiale auprès du BBC World Service et a joué le rôle de conseillère officieuse auprès de plusieurs autres organisations. En août 1994 et avril 1995, elle a dirigé des ateliers en Chine (organisés par le Great Britain China Centre et le Overseas Development Administration) pour expliquer ce que font les ONG dans différents pays, ce qu'est un forum des ONG et comment intégrer les femmes au développement. Tout au long de 1994 et pendant la première moitié de 1995, CHANGE a également organisé, dans le cadre des conférences régionales et en collaboration avec le British Council, des séances de formation aux techniques de pression dans huit pays et réussi à en faire bénéficier 36 autres.

CHANGE a également fourni une assistance technique à d'autres organisations non gouvernementales et organisations intergouvernementales, y compris aux organisations du Forum des ONG et au Comité des ONG sur la condition de la femme à Genève ainsi qu'à la Division de la Promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU. La Directrice a rencontré le Secrétaire général de la Conférence à Paris pour discuter de la crise provoquée par le choix de l'endroit prévu pour la tenue du Forum des ONG. La Directrice a également contribué aux travaux préparatoires pour l'élaboration du Programme d'action en communiquant à la Division de la promotion de la femme les études réalisées pour le compte du Commonwealth, y compris une analyse des mécanismes nationaux de promotion de la femme et une évaluation de l'application par les pays du Commonwealth de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard

des femmes. CHANGE était représenté aux sessions de la Commission de la condition de la femme en mars 1992 et 1993, en janvier et mars 1994 et en mars 1995.

Réunion régionale de la CEE à Vienne. CHANGE était représenté à la réunion et a contribué à l'organisation du groupe de travail ainsi qu'à la formation d'autres groupes aux techniques de mobilisation et aux méthodes de suivi. À l'issue de la réunion, CHANGE a fait un rapport oral de fin de mission pour les ONG du Royaume-Uni et publié un résumé de la déclaration régionale. CHANGE présidait la réunion de suivi qui s'est tenue à Genève.

Réunion régionale de la CEA. CHANGE était représenté aussi bien à la réunion de la CEA qu'au Forum des ONG (l'admission des organisations non gouvernementales à la réunion était très arbitraire, même pour celles qui avaient satisfait à la procédure de notification préalable et étaient dotées du statut consultatif).

Conférence. Pour la Conférence mondiale, CHANGE avait été invité par l'Unité des droits de l'homme et démocratisation de la Commission européenne à identifier 40 femmes d'Europe orientale qui prendraient part au Forum des ONG et, pour certaines d'entre elles, à la Conférence proprement dite. Les pays concernés étaient les suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie, Bulgarie, Croatie, Estonie, ex-Yougoslavie, Fédération de Russie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Ouzbékistan, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Ukraine. Une équipe d'appui composée de trois autres personnes a été emmenée à Beijing en temps voulu pour se familiariser avec le système des Nations Unies. Immédiatement avant la Conférence, des réunions spéciales ont été tenues sur la démocratie en Europe orientale et les droits fondamentaux des femmes et un exercice de simulation de la conférence a été organisé.

Au cours du Forum des ONG, CHANGE a organisé une séance d'orientation sur la Conférence et deux ateliers sur l'utilisation des mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies (avec un membre du Comité des droits de l'homme de l'ONU) et sur les femmes et la gouvernance. Ces ateliers s'appuyaient sur des documents traitant des deux questions et publiés avec le concours du British Council. Un supplément spécial d'une page publié dans le Bulletin d'information de CHANGE permet aux participants de rester en contact.

CHANGE a par la suite organisé une conférence d'une journée sur le thème : "What does the Platform for Action mean to you?" afin d'aider les pays à voir comment les principaux aspects du Programme d'action s'appliquaient au contexte national. Le document correspondant, publié en l'espace de 10 jours, a été utilisé pour les consultations nationales menées par les gouvernements. CHANGE doit également diriger un séminaire sur l'intégration de la perspective sexospécifique à l'intention des services gouvernementaux. Dans le prolongement de la Conférence, la Directrice a organisé un atelier de formation à Madras (Inde) avec des groupes d'action locale, des ONG s'occupant des questions relatives aux femmes et de la promotion du développement, ainsi que d'autres associations pour discuter de l'intégration du Programme d'action dans la politique nationale de l'Inde en faveur de la femme. La Directrice a également pris part aux activités de suivi de la Conférence de Beijing menées par le British Council en 1996. Le personnel de CHANGE a contribué à trois initiatives lancées par le Conseil de l'Europe au lendemain de la Conférence.

8. COMITÉ MONDIAL DE PARLEMENTAIRES SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

(Statut consultatif spécial)

Résumé des objectifs de l'organisation

Le Comité mondial de parlementaires sur la population et le développement s'est donné pour mission de fournir des informations et un appui technique aux parlementaires qui oeuvrent pour un développement humain intégré en s'intéressant plus particulièrement aux questions démographiques, à l'environnement et au bien-être des femmes et des enfants.

En 1985, le Comité a joué un rôle essentiel dans la création du Forum mondial des chefs spirituels et des personnalités parlementaires sur la survie de l'humanité, qui est doté du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, et auquel il est maintenant affilié.

Participation aux conférences des Nations Unies

Le Directeur exécutif du Comité a participé en tant qu'observateur aux manifestations suivantes :

a) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992);

b) Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 5-13 septembre 1994);

c) Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 6-12 mars 1995).

Coopération avec les programmes des Nations Unies

Le Comité a beaucoup fait pour amener un grand nombre de parlementaires à participer aux grandes conférences des Nations Unies qui se sont tenues de 1992 à 1995 (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Conférence internationale sur la population et le développement, Sommet mondial pour le développement social).

Le Comité a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'organisation de la réunion de dirigeants sur la stabilisation démographique, tenue au Siège de l'ONU à New York le 25 octobre 1995, contribuant notamment au choix des parlementaires à inviter. Le Président de l'Indonésie a présenté la déclaration finale de cette réunion au Secrétaire général de l'ONU.

Le Comité a également coopéré avec le FNUAP pour l'organisation de la première réunion du Comité directeur de la Conférence des parlementaires sur la population et le développement pour l'Afrique et le Moyen-Orient, qui s'est tenue à Harare en octobre 1995.

Autres activités

Le Comité a oeuvré pour l'application des résolutions de l'ONU par les activités suivantes :

a) Il a coopéré à la Réunion internationale de parlementaires sur la population et le développement social (Copenhague, 4 et 5 mars 1995), à l'occasion de laquelle les participants ont étudié des stratégies d'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement social et réaffirmé leur volonté de mettre en oeuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

b) Il a coopéré à la onzième Réunion des parlementaires d'Asie sur la population et le développement (Japon, 14 et 15 mars 1995).

9. GREENPEACE

(Statut consultatif spécial)

Greenpeace est une organisation indépendante qui milite contre la dégradation de l'environnement et encourage les solutions écologiquement rationnelles. Ses activités portent sur quatre grands domaines : substances toxiques, diversité biologique, atmosphère, essais nucléaires.

Assemblée générale des Nations Unies

Après l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 46/215 du 20 décembre 1991, qui établissait un moratoire sur la pêche au grand filet maillant, Greenpeace International a surveillé si cette décision était respectée par la communauté mondiale et a assisté chaque année, au début de décembre, à l'examen de cette question en plénière de l'Assemblée générale. Elle a porté à l'attention du Secrétariat de l'ONU les infractions à ce moratoire, notamment dans la Méditerranée, renseignements qui ont été repris dans les rapports du Secrétaire général publiés de 1994 à 1996. Greenpeace International a par ailleurs porté un grand intérêt à l'examen par l'Assemblée générale de questions connexes — pêche illégale et prises accessoires — et à la session extraordinaire du 4 décembre 1995 au cours de laquelle l'Accord sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs a été ouvert à la signature et à la ratification.

Conférence du désarmement et Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Des représentants de Greenpeace ont suivi à Genève toutes les négociations de la Conférence du désarmement en vue d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, présentant des informations actualisées et des analyses aux délégations. Greenpeace a milité pour que le traité soit conclu en 1996 et présenté à la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Elle a par ailleurs présenté des informations et des travaux d'analyse sur d'autres sujets examinés par la Conférence, en particulier la question d'un seuil des matériaux fissiles et d'une convention à cet égard et les travaux futurs de la Conférence.

Commission du développement durable

La Commission du développement durable, commission technique créée par le Conseil économique et social suite à la demande qui lui avait été faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/191 en date du 23 décembre 1992, tient une session chaque année. Greenpeace International a assisté à chacune de ces sessions, de même qu'aux réunions organisées environ deux mois auparavant par le groupe de travail spécial intersessions. C'est sa division politique principalement qui assure la liaison avec la Commission et ses organes de secrétariat, en particulier au Secrétariat de l'ONU, avec le Secrétaire général adjoint au Département de la coordination des politiques et du développement durable et le Directeur de la Division du développement durable de ce département.

Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons

Les négociations en vue d'un accord mondial sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs ont commencé en 1993, à la suite d'une conférence spécialement organisée par l'Assemblée générale après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ces négociations se sont conclues le 4 août 1995 et l'Accord a été ouvert à la signature et à la ratification lors d'une cérémonie organisée dans le cadre de l'Assemblée générale le 4 décembre suivant. Greenpeace International a activement pris part en tant qu'observateur à toutes les séries de négociations tenues de 1993 à 1995, rédigeant des exposés de position, coordonnant les travaux de publication d'un bulletin bihebdomadaire d'organisations non gouvernementales (ECO), organisant de temps à autre des conférences de presse et oeuvrant de façon générale pour que l'Accord soit fermement conçu et véritablement utile.

Convention sur la diversité biologique

Négociée sous les auspices du PNUE, la Convention est entrée en vigueur le 29 décembre 1993. Greenpeace International a pris part aux première et deuxième réunions de la Conférence des parties à cet instrument, tenues respectivement aux Bahamas à la fin de l'année 1994 et à Jakarta à la fin de 1995. En outre, Greenpeace a assisté en septembre 1994 à Paris à la première réunion de l'organe subsidiaire sur les questions scientifiques, techniques et technologiques. Lors de ces réunions et des travaux intersessions, ses militants et responsables ont présenté des propositions et des études de cas faisant ressortir l'importance que revêtent la protection et la conservation de la diversité biologique marine et forestière.

Groupe intergouvernemental d'experts chargé d'étudier l'évolution du climat

Greenpeace a participé activement à toutes les réunions du Groupe depuis son origine. Elle a chaque fois distribué des documents aux représentants des gouvernements et autres participants, mais surtout elle a mis à la disposition des gouvernements ne disposant pas des compétences nationales nécessaires les services de personnes possédant de solides connaissances scientifiques et pouvant utilement les informer.

Négociations internationales sur la question climatique

Extension logique de l'action qu'elle mène dans le cadre du Groupe d'experts précité, Greenpeace s'est associée de la même façon aux négociations internationales sur la question du climat, et notamment aux travaux de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (ouverte à la signature lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement) et à ceux de tous les organes subsidiaires créés par cet instrument, afin de contribuer à la mise en oeuvre des dispositions adoptées.

Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone/Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Greenpeace a participé à la plupart des réunions relatives à la Convention et au Protocole de Montréal organisées au cours de la période considérée, présentant chaque fois des communications aux délégations. Elle a par ailleurs assisté aux réunions du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal et des organismes d'exécution et fourni des conseils techniques pour des solutions de rechange.

Convention de Barcelone

Greenpeace International a continué de contribuer aux travaux des Parties à la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution. En particulier, au cours de la période considérée, elle a prêté son concours aux préparatifs et au déroulement d'une réunion ministérielle tenue à Barcelone en 1995, ainsi qu'aux activités liées à l'élaboration et à l'adoption de trois nouveaux protocoles à la Convention, concernant respectivement la prévention de la pollution marine par immersion de déchets et autres matériaux (adopté en juin 1995 à Barcelone), la prévention de la pollution marine de source terrestre (adopté à Syracuse en mars 1996) et les mouvements transfrontières de déchets dangereux (adopté à Izmir en septembre 1996).

Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination

Dès les premières négociations, à la fin des années 80, Greenpeace International s'est associée à tout ce qui concerne la Convention de Bâle. Elle a envoyé une délégation aux trois réunions de la Conférence des Parties à cet instrument organisées depuis que celui-ci est entré en vigueur en 1992. Greenpeace a par ailleurs participé activement aux travaux du groupe de travail juridique chargé d'élaborer un protocole régissant la responsabilité, ainsi qu'à ceux du groupe de travail technique établi pour faciliter la mise en oeuvre de la Convention, en particulier en ce qui concerne l'interdiction faite aux pays membres de l'OCDE d'envoyer des déchets dangereux dans d'autres pays. Greenpeace est restée en relation avec le secrétariat de la Convention pour pouvoir mieux contribuer à faire respecter les dispositions concernant le transport illégal de déchets dangereux.

Organisation maritime internationale

Au cours de la période considérée, Greenpeace International a participé aux réunions des organes de l'OMI — Assemblée, Conseil, Comité de la protection du milieu marin, Comité de la sécurité maritime, Comité juridique, sous-comités et groupes de travail spéciaux. Au nombre des questions qui préoccupent aussi bien Greenpeace et que l'OMI figurent le transport par mer de matières radioactives, la question des doubles coques pour les pétroliers, la responsabilité des armateurs et des États pour les dommages causés à l'environnement par les navires et l'absence de réglementation mondiale des industries en mer.

Convention sur la prévention de la pollution marine par immersion de déchets et autres matériaux (Convention de Londres de 1972)

Greenpeace International a continué de s'associer aux travaux des Parties à la Convention de Londres visant à empêcher l'immersion et l'incinération en mer des déchets industriels et radioactifs. Ainsi, elle a notamment participé activement à toutes les réunions consultatives et aux réunions du Groupe scientifique sur l'immersion de déchets et d'autres organes subsidiaires tels que le Groupe intergouvernemental d'experts sur les déchets radioactifs. Les Parties ont conclu leur examen des dispositions en vigueur en adoptant en 1993 trois amendements interdisant définitivement l'immersion et l'incinération en mer des déchets radioactifs et industriels, puis en 1996 un Protocole à la Convention. Greenpeace International a porté à l'attention de la Réunion consultative un certain nombre d'infractions à la Convention de Londres qu'elle avait dûment constatées, notamment de cas de déversement illégal de déchets radioactifs par l'ex-URSS et la Fédération de Russie.

Agence internationale de l'énergie atomique

Sans être habilitée auprès de l'AIEA, Greenpeace a néanmoins été en mesure de participer en tant qu'observateur aux travaux du Comité permanent de l'Agence sur la responsabilité pour les dommages nucléaires.

Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement

Greenpeace, essentiellement ceux de ses services qui opèrent dans le Pacifique, est associée au Programme depuis plusieurs années. Les questions qui retiennent principalement son attention sont la prévention de la pollution (Greenpeace a présenté un projet de programme régional dans ce domaine); les essais nucléaires de la France, l'impact du changement climatique sur les terres les plus basses et, plus récemment, l'extension de la Convention de Waigani concernant les transactions portant sur les déchets dangereux et radioactifs, dont le programme régional assure le secrétariat et à la négociation de laquelle Greenpeace a activement participé. Cette convention a été dans le Pacifique le premier accord intergouvernemental auquel les organisations non gouvernementales ont été invitées à participer.

10. UNION INTERPARLEMENTAIRE

(Statut consultatif général)

Créée en 1889, l'Union interparlementaire (UIP) est l'organisation internationale des parlements nationaux, regroupant 134 de ceux-ci comme membres et trois assemblées parlementaires comme membres associés. Elle est au centre même du dialogue interparlementaire mondial pour la paix et la coopération entre les peuples, et encourage la création d'institutions représentatives fermement établies. Elle partage les idéaux et objectifs des Nations Unies.

Dans la résolution 50/15 adoptée le 15 novembre 1995, l'Assemblée générale a exprimé son désir de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire et de l'inscrire dans un cadre nouveau et adéquat, et elle a demandé au Secrétaire général d'élaborer un accord à cette fin entre les deux organisations et d'inscrire cette question à l'ordre du jour de sa cinquante et unième session.

L'UIP, pour sa part, s'est activement associée aux sessions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et à diverses autres réunions des Nations Unies, dont : a) toutes les sessions ordinaires du Conseil tenues à Genève et à New York (déclarations en séance plénière et communications écrites pour distribution générale, notamment documents E/1992/NGO/1 et 2; E/1993/NGO/9; E/1994/NGO/1, 2 et 4; E/1995/NGO/5 et 6); b) toutes les sessions de la Commission des droits de l'homme (déclarations en séance plénière et communications écrites pour distribution générale, notamment documents E/CN.4/1992/NGO/35 et 36; E/CN.4/1993/NGO/21; E/CN.4/1994/NGO/20 et 26; E/CN.4/1995/NGO/28); c) toutes les sessions ordinaires du Sous-Comité de la prévention des mesures discriminatoires et de la protection des minorités (communications écrites pour distribution générale, notamment documents E/CN.4/Sub.2/1993/NGO/7 et 8); d) toutes les sessions de la Commission du développement durable (déclarations en séance plénière); e) les sessions de la Commission économique pour l'Europe (CEE) (déclarations en séance plénière et communications écrites pour distribution générale, notamment documents E/ECE/RW/HLM/6/Add.1 et 2).

L'UIP a également participé à des conférences des Nations Unies : a) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (déclaration, communication écrite et organisation d'une réunion parallèle des parlementaires présents à la Conférence); b) Conférence mondiale sur les droits de l'homme (déclaration); c) Conférence internationale sur la population et le développement (déclaration et organisation d'une réunion parallèle des parlementaires participants pour examiner comment mettre en oeuvre les recommandations adoptées et surveiller les résultats; d) Sommet mondial pour le développement social [déclaration et organisation d'une réunion de même nature qu'à c)]; e) quatrième Conférence mondiale sur les femmes, y compris la réunion préparatoire (déclaration, communication écrite et organisation d'une réunion parallèle de parlementaires pour discuter de la mise en oeuvre des recommandations adoptées et du suivi des résultats; l'UIP a également organisé avec l'UNICEF et UNIFEM un débat sur la complémentarité des droits de la femme et de l'enfant); f) Conférence de plénipotentiaires sur la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et ses protocoles.

L'UIP était présente aux sessions de l'Assemblée générale. En 1992, 1993 et 1994, elle a continué d'organiser au Siège de l'ONU à New York, des réunions à des parlementaires participant à la session. À ces réunions, des hauts fonctionnaires de l'ONU ont exposé les principales activités de l'Organisation en cours et dialogué avec les participants. En août 1995, à l'invitation du Secrétaire général, l'UIP a tenu dans la salle de l'Assemblée générale, pour marquer le cinquantenaire de l'ONU, une session extraordinaire de son Conseil à l'issue de laquelle les participants ont adopté une Déclaration et une série de conclusions et de recommandations qui exposaient leur conception de la coopération internationale au XXIe siècle (document ultérieurement distribué comme document de l'Assemblée générale sous la cote A/50/561). En outre, des communications de l'UIP ont été distribuées à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions à la demande d'États Membres (voir A/47/569 et 706; A/48/222 et 637; A/49/591; A/C.1/47/8).

L'ONU, quant à elle, a contribué à l'organisation de réunions ordinaires et extraordinaires de l'UIP. À toutes ces réunions, un représentant spécial du Secrétaire général a donné lecture d'un message de ce dernier. Des organismes des Nations Unies ont présenté des informations et des documents de base et participé aux travaux; ainsi :

a) À la quatre-vingt-septième session de l'UIP (Yaoundé, avril 1992), la CNUCED, le PNUE et l'UNICEF ont participé aux débats sur l'environnement et le développement, et le PNUE a également coprésidé une séance d'information sur le même sujet;

b) À la quatre-vingt-huitième conférence (Stockholm, septembre 1992), la CNUCED a présenté un document sur la nécessité de trouver une solution radicale au problème de la dette du monde en développement et a participé, avec la Banque mondiale et l'UNICEF, au débat. La CNUCED et l'UNICEF ont également participé au débat sur l'environnement et le développement. Le HCR a participé au débat sur les migrations internationales de masse;

c) À la quatre-vingt-neuvième conférence (New Delhi, mars 1993), l'ONU a présenté un document d'information et participé au débat sur la transparence dans le domaine du transfert d'armes. L'UNESCO a présenté une communication sur l'application de politiques culturelles et d'enseignement visant à mieux faire respecter les valeurs démocratiques et l'UNICEF a participé au débat. Le HCR a participé au débat sur la nécessité de prendre des mesures d'urgence dans l'ex-Yougoslavie;

d) À la quatre-vingt-dixième conférence (Canberra, septembre 1993), le HCR a présenté un document d'information et participé au débat sur le respect du droit international humanitaire et l'appui à l'action humanitaire dans les conflits armés; l'ONU et l'OMS ont contribué de la même manière aux travaux concernant la santé et le bien-être des personnes âgées. La FAO a également participé au débat;

e) À la quatre-vingt-onzième conférence (Paris, mars 1994), l'ONU a présenté un document d'information sur le rôle qu'elle-même et les organisations régionales peuvent jouer dans la prévention des conflits et le maintien et le renforcement de la paix et sur les moyens dont elles disposent pour cela, et

l'UNESCO et l'UNICEF ont participé au débat. L'ONU, le secrétariat de la Convention de Bâle et le PNUE ont présenté des documents d'information sur la bonne gestion des déchets en vue d'un environnement sain;

f) À la quatre-vingt-douzième conférence (Copenhague, septembre 1994), l'ONU et son Centre pour les droits de l'homme ont présenté des documents d'information et participé au débat sur le renforcement des structures et des organismes civils nationaux qui contribuent à la promotion et à la protection des droits de l'homme, et l'UNESCO et l'UNICEF ont participé au débat. Le PNUD et l'OMS ont présenté des documents d'information sur la coopération internationale et l'action nationale pour le développement économique et social et contre la pauvreté et ont participé au débat, de même que le FIDA, la Banque mondiale et le FNUAP;

g) À la quatre-vingt-treizième conférence (Madrid, mars/avril 1995), le HCR a présenté un document sur les défis que présentent pour la communauté internationale les conséquences des conflits armés et les catastrophes d'origine naturelle ou humaine, et le FIDA, l'UNICEF et l'OMS ont participé au débat. L'UNESCO a présenté un document d'information et participé, avec l'UNICEF et l'OMS, au débat sur l'éthique en matière biologique et ses conséquences pour la protection des droits de l'homme;

h) À la quatre-vingt-quatorzième conférence (Bucarest, octobre 1995), l'ONU a présenté la lutte des institutions contre la corruption et la nécessité de la coopération internationale dans ce domaine; le PNUD et la Banque mondiale ont présenté des documents sur les stratégies visant à assurer une mise en oeuvre efficace aux niveaux national et international des engagements pris au Sommet mondial pour le développement social, la Banque mondiale participant également au débat. Plusieurs organismes des Nations Unies ont fait des déclarations liminaires et envoyé des experts à des conférences spéciales de l'UIP, notamment à sa conférence sur l'environnement et le développement tenue à Brasilia en novembre 1992 (PNUE et FNUAP); aux première et deuxième Conférences interparlementaires sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, tenues respectivement à Malaga en 1992 et à La Valette en 1995 (ONU, PNUE, PNUD); au colloque sur le parlement en tant que gardien des droits de l'homme, tenu à Budapest en 1993 (Centre pour les droits de l'homme); à la conférence sur le dialogue Nord-Sud pour la prospérité mondiale, tenue à Ottawa en octobre 1993 (CNUCED, ONUDI, PNUD); à la conférence sur la science et la technique au service du développement durable régional, tenue à Tokyo en juin 1994 (CESAP); et au séminaire de parlementaires d'Afrique australe, tenu à Lusaka en juin 1995 (PNUD).

L'UIP a aussi été associée à la vie de l'ONU dans les domaines suivants :

a) Coopération avec le Cabinet du Secrétaire général, le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et les représentants spéciaux du Secrétaire général pour diverses opérations des Nations Unies, en particulier en Afrique du Sud, au Cambodge, à Chypre, en El Salvador, dans l'ex-Yougoslavie, en Haïti, au Malawi et au Mozambique, où l'UIP a apporté un appui concret aux efforts de paix et de réconciliation déployés par l'ONU;

b) Coopération et assistance à la Division de l'assistance électorale du Secrétariat de l'ONU, sur le plan général et en ce qui concerne des activités particulières entreprises par l'ONU dans plusieurs pays d'Afrique et d'Asie;

c) Coopération avec le PNUD et les représentants résidents dans le cadre de l'assistance technique fournie à de nombreux parlements, essentiellement en Afrique, en Asie et en Amérique latine;

d) Coopération avec l'ONU en ce qui concerne diverses questions, l'UIP présentant des rapports annuels sur les actions parlementaires entreprises pour donner suite aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;

e) Coopération avec le secrétariat de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la Commission de la condition de la femme, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, UNIFEM, l'UNICEF et les commissions régionales lors des conférences préparatoires régionales, ainsi qu'avec d'autres organismes lors de la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

f) Consultations avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Centre pour les droits de l'homme sur certaines affaires traitées par le comité de l'UIP chargé de la question des droits fondamentaux des parlementaires et sur d'autres questions concernant la démocratie ou les droits de l'homme ou liées aux situations d'urgence;

g) Organisation avec l'UNICEF en 1993 à l'intention des parlementaires des pays d'Europe centrale et orientale d'un atelier sur le secours que les systèmes de protection sociale peuvent constituer pour les enfants et les familles vulnérables pendant une période de transition;

h) Participation aux quarante-cinquième à quarante-huitième sessions de l'Assemblée mondiale de la santé et aux réunions connexes du Conseil exécutif de l'OMS, ainsi qu'aux soixante-dix-neuvième à quatre-vingt-deuxième sessions de la Conférence internationale du Travail;

i) Coopération avec le secrétariat de l'Année internationale de la famille et initiatives pour appeler l'attention des parlements nationaux sur les questions se rapportant à l'Année.

11. INTER-PRESS SERVICE

(Statut consultatif général)

1. Buts et activités

Inter-Press Service est une organisation non gouvernementale international ayant pour objet de promouvoir la coopération internationale et le développement.

C'est une organisation à but non lucratif qui compte quelque 150 membres — journalistes, professionnels de la communication, particuliers ou organismes s'occupant d'information et de communication — dans plus de 60 pays.

Inter-Press Service s'emploie à renforcer les échanges d'informations Sud-Sud et Sud-Nord, en y faisant participer les représentants de l'ensemble de la société.

Son activité s'organise autour de deux grands volets : l'agence de presse et les projets. L'agence de presse, qui a une audience internationale, diffuse des informations et des reportages indépendants axés essentiellement sur les questions de développement dans le monde; son réseau couvre plus de 100 pays et assure à l'intention des médias, de la société civile et de la communauté internationale un service quotidien en sept langues et un service périodique en 10 autres langues. Les projets que réalise Inter-Press Service portent sur la formation, les échanges d'information et la création de réseaux.

Participation aux réunions de l'ONU

Inter-Press Service rend régulièrement compte des sessions et des travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, comme la Commission du développement durable, et elle fait largement connaître aussi les délibérations de l'Assemblée générale et des réunions et conférences organisées par les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies.

En outre, Inter-Press Service a publié une édition spéciale de sa revue indépendante Terra Viva, sous forme de feuillets tabloïdes ou de bulletins d'information, à l'occasion des conférences ci-après :

a) Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, juin 1992);

b) Conférence internationale sur la nutrition (Rome, décembre 1992);

c) Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, juin 1993);

d) Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, septembre 1994);

e) Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, mars 1995);

f) Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, septembre 1995).

Elle a également pris une part active à toutes les réunions et forums des organisations non gouvernementales organisés à l'occasion de ces conférences, ainsi qu'aux travaux préparatoires, au Siège de l'ONU ou ailleurs.

Coopération avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

Inter-Press Service a collaboré avec un grand nombre d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies pour réaliser des projets dans les domaines de l'information et de la communication, notamment :

a) PNUD (formation dans 11 pays d'agents de communication d'organisations non gouvernementales et de journalistes, afin de sensibiliser l'opinion asiatique à la question du développement durable;

b) PNUD (renforcement des échanges d'information sur les questions relatives à Haïti afin de promouvoir la démocratie dans ce pays);

c) Programme PRODERE du PNUD en faveur des personnes déplacées, réfugiés et rapatriés en Amérique centrale (couverture des activités);

d) UNIFEM (sensibilisation des correspondants et des rédacteurs d'Inter-Press Service, pour renforcer la perspective sexospécifique dans le traitement de son information;

e) PNUE (information sur les questions d'environnement, au moyen du supplément Tierramerica, afin de promouvoir le développement durable en Amérique latine;

f) FNUAP (formation de journalistes d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes pour qu'ils sachent bien rendre compte des questions relatives à la population);

g) PNUCID (organisation de séminaires nationaux annuels et formation de journalistes, pour sensibiliser au problème de la drogue en Amérique latine);

h) Secrétariat de l'ONU — Division de la promotion de la femme (renforcement des capacités du secrétariat de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en matière de communication et de services de presse).

Autres activités

Les bureaux et les correspondants d'Inter-Press Service à New York, Paris, Rome, Genève, Vienne et Nairobi ont rendu compte des travaux de l'ONU et de ses organismes et de ceux des institutions spécialisées. Ses correspondants ont aussi rendu compte de l'impact à l'échelon local des activités de l'Organisation.

Le bureau d'Inter-Press Service auprès de l'ONU à New York a publié le Daily Journal, bulletin d'information quotidien transmis par fax et s'adressant tout particulièrement au personnel de l'ONU et aux missions.

En coopération avec Third World Network et South Centre, le bureau d'Inter-Press Service à Genève a contribué à la production du bulletin South-North Development Monitor.

Inter-Press Service a contribué aux activités de CONGO (par l'intermédiaire des membres de son conseil) et à la production du bulletin bimensuel CONGO News, destiné aux membres de cette organisation.

Inter-Press Service a appuyé les activités du Groupe des 77 en produisant et distribuant son bulletin.

Elle a par ailleurs organisé au Siège de l'ONU, avec l'appui du Secrétaire général, la remise du prix international "Achievement Award", décerné tous les ans :

a) 1992 : Jean-Bertrand Aristide (Haïti);

b) 1993 : Oslobodjeje (Bosnie-Herzégovine) et le Norwegian Institute for Applied Science (Norvège);

c) 1994 : Martti Ahtisaari (Finlande);

d) 1995 : Randall Robinson (États-Unis d'Amérique).

Le Directeur général, le personnel du siège et les directeurs régionaux d'Inter-Press Service ont tenu des réunions et des consultations avec un grand nombre de hauts fonctionnaires de l'ONU, notamment le Secrétaire général et les chefs de plusieurs organismes des Nations Unies.

Inter-Press Service a parrainé plusieurs réunions, avec les organismes de l'ONU, notamment :

a) Avec l'UNICEF : réunion sur la manière dont l'Europe orientale et le Sud se perçoivent mutuellement (Varsovie, 1992);

b) Avec l'UNICEF et d'autres organismes, réunion sur l'instauration de la sécurité mondiale (Bonn, 17 et 18 septembre 1993);

c) Avec le Secrétariat — Division de la promotion de la femme, réunion sur les stratégies en matière d'information et de communication à établir en vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (New York, 25 et 26 octobre 1993).

12. ASSOCIATION INTERNATIONALE CONTRE LA TORTURE

(Statut consultatif spécial)

Buts et objectifs

a) Dénoncer tous les cas de torture, isolés ou généralisés

Dénoncer les atteintes aux droits de l'homme et les causes profondes qui conduisent à la violation systématique des droits fondamentaux de la personne

Donner des moyens d'action aux victimes de la torture et à leurs représentants, à la fois par des mesures concrètes et par la promotion des instruments juridiques applicables

Contribuer au renforcement des alliances entre les organisations non gouvernementales du tiers monde face au nouveau débat/antagonisme Nord-Sud

Approfondir l'analyse et la praxis de la lutte pour les droits de l'homme dans les démocraties nouvelles

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions de l'ONU

1992

L'AICT a participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme (février et mars), en intervenant sur des questions de torture, de détention, de racisme et de développement, et elle a assisté aux séances de la Troisième Commission de l'Assemblée générale (octobre à décembre).

1993

L'AICT a participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme (février et mars) et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (août). Elle est intervenue sur des questions concernant la torture, la détention, les femmes, le racisme, le développement et la colonisation et a pris part aux travaux de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires. Le Deuxième Secrétaire général international a pris une part active à l'élaboration de la résolution de la Commission des droits de l'homme qui a conduit à la nomination d'un rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance.

L'AICT a participé au mois d'avril à la réunion du Comité préparatoire de la Commission mondiale sur les droits de l'homme, puis à la Conférence elle-même (Vienne, juin), où elle est intervenue en séance plénière sur la question du racisme. Elle a participé à l'élaboration de la Déclaration de Vienne et de la Déclaration des organisations non gouvernementales. Le Deuxième Secrétaire

général international, en sa qualité de membre du Bureau du comité des ONG qui s'occupe de la question des droits de l'homme, s'est employé à assurer la participation des organisations non gouvernementales à la Conférence afin qu'elles soient représentées le plus largement possible.

Le Deuxième Secrétaire général international a été invité à participer à une conférence organisée par le Centre pour les droits de l'homme et le Comité des ONG (Genève) pour mettre au point le programme d'action de la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il a fait une déclaration lors de cette réunion (septembre).

Des représentants de l'AICT ont assisté aux séances de la Troisième Commission, notamment à celles consacrées au programme d'activités de la troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

1994

L'AICT a participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme, en février, et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires, en août, et a fait des déclarations sur des questions concernant la torture, la détention, le racisme, le développement et les femmes.

L'AICT a transmis au Rapporteur spécial chargé d'examiner la question de la torture au Comité contre la torture, au Groupe de travail sur la détention et au Comité 1503 des communications sur les violations des droits de l'homme dans diverses régions du monde.

L'AICT a présenté au Comité contre la torture un rapport sur la situation au Chili (Genève, novembre).

L'association s'est mise en relation avec des organisations non gouvernementales de diverses régions des États-Unis d'Amérique pour leur communiquer des documents et organiser des rencontres avec le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance durant la visite qu'il a effectuée au mois d'octobre dans ce pays. Elle a également organisé à l'intention du Rapporteur spécial, à l'Église baptiste d'Abyssinie de Harlem, la seule audition publique qui ait été tenue; 80 personnes ont pris la parole, en tant que représentants d'organisations ou à titre individuel, pour apporter des témoignages directs sur le racisme et la discrimination raciale aux États-Unis, et 80 autres témoignages enregistrés sur cassettes audio ou vidéo ont également été entendus (15 octobre).

L'AICT a participé aux réunions du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social (New York, septembre).

Des représentants de l'Association ont assisté à des séances de la Troisième Commission.

1995

Des représentants de l'AICT ont participé aux réunions du Comité préparatoire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (New York, janvier 1995).

L'Association a participé aux travaux de la Commission des droits de l'homme (Genève, février); ses représentants ont fait des déclarations sur des questions concernant la torture, la détention, le racisme et le développement. Elle était aussi représentée au Sommet mondial pour le développement social et a participé à l'élaboration de la Déclaration des organisations non gouvernementales (Copenhague, mars).

L'Association a présenté une critique du premier rapport des États-Unis à la Commission des droits de l'homme (New York, avril).

Des représentants de l'Association ont assisté aux réunions de la Sous-Commission (Genève, août) et ont fait des déclarations sur des questions concernant la torture, la détention, le racisme et le développement. Le Deuxième Secrétaire général international a examiné avec le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme les moyens d'associer de manière plus effective les organisations non gouvernementales à la défense des droits de l'homme.

L'Association a constitué une délégation de femmes de différents pays (Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, Haïti, Jamaïque, Cuba, États-Unis et Canada) qui a participé à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing) et au Sommet des organisations non gouvernementales (septembre).

Des représentants de l'AICT ont assisté à des séances de la Troisième Commission.

Coopération avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies

1992

Deux membres de l'AICT ont participé (août et septembre) à la réunion annuelle du Conseil consultatif professionnel et scientifique international, qui joue le rôle de cellule de réflexion sur les activités de l'ONU.

Congrès pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

1993

Deux membres de l'AICT ont pris part à la réunion annuelle du Conseil consultatif professionnel et scientifique international (août-septembre).

Autres activités

1992

L'Association a envoyé au Honduras une équipe, dirigée par un médecin, chargée d'examiner les effets psychologiques de la torture sur la famille des victimes. Un rapport sur les résultats de cette enquête a été publié dans le courant de l'année.

À l'occasion de la session de la Commission des droits de l'homme (février), l'Association a organisé dans une église de Genève une rencontre publique sur le thème "500 ans de résistance au colonialisme", à laquelle ont participé des organisations non gouvernementales d'Amérique, d'Europe et d'Afrique.

1993

La section nord-américaine de l'AICT a organisé un programme de soutien à la lutte pour les droits de l'homme au Guatemala et offert une réception en l'honneur de Rigoberta Menchu.

La section du Honduras a organisé une conférence sur la situation des droits fondamentaux des Garifuna (février).

L'Association a organisé avec le Programme contre le racisme établi par le Conseil oecuménique des Églises et le Conseil national des Églises une série d'auditions sur les violations des droits de l'homme aux États-Unis.

L'Association a mis sur pied un programme pour rendre compte des résultats de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (septembre).

1994

Des représentants de l'Association ont participé à une conférence d'organisations non gouvernementales sur le développement Sud-Sud (Fort Hare, Afrique du Sud, juin) et y ont présenté une communication.

Un représentant de l'Association a témoigné lors des auditions sur les violations des droits de l'homme aux États-Unis organisées par le Conseil oecuménique des Églises et le Conseil national des Églises (New York, octobre).

1995

Des représentants de l'AICT ont tenu une série de réunions au printemps et en été pour faire largement connaître la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui allait se tenir à Beijing et pour encourager les ONG locales et nationales à y participer.

13. ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

(Statut consultatif général)

L'Association internationale pour la liberté religieuse, qui a été fondée en 1900, est une association de particuliers et de groupes animés d'une même volonté d'oeuvrer pour la liberté de religion ou de conviction, en promouvant pour cela l'entente et la coopération oecuméniques. À la fin de 1995, l'Association comptait des adhérents dans 35 pays — 80 groupements, 10 sections nationales et des particuliers. Son programme d'activités comporte des services d'intérêt collectif et des projets de développement communautaire, des conférences et des publications, auxquels s'ajoute le travail de ses représentants auprès de l'ONU à New York et à Genève. Ces activités sont programmées et supervisées par quatre bureaux régionaux (New York, Calcutta, Manille, Tokyo) et par un secrétariat international dont le siège est à Oxford (Royaume-Uni).

Certains membres de l'Association ont le statut consultatif auprès du Conseil économique et social : Rissho Kosei-kai, Won Buddhism et Unitarian Universalist Association.

Participation aux travaux du Conseil

L'Association a obtenu le statut consultatif général auprès du Conseil en 1972. De 1992 à 1995, elle a eu à Genève un représentant qui a régulièrement assisté aux travaux de la Commission des droits de l'homme et de sa Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités. Elle a également envoyé auprès de l'ONU à New York de nombreux représentants (jusqu'à 17), qui ont assisté à des réunions d'information et à des séances de commissions. Ces représentants ont fait rapport à leurs associations religieuses, ont dans certains cas établi de brefs comptes rendus pour des réunions ou publications de l'Association et ont activement participé aux travaux de nombreux comités d'organisations non gouvernementales (comité chargé de la question des droits de l'homme, comité exécutif du Conseil des associations pour les Nations Unies, comité chargé de la question des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, comité spécial pour le désarmement, comité pour la liberté de religion ou de conviction, comité des ONG confessionnelles).

L'Association est à l'origine de la création du Comité des ONG pour la liberté de religion ou de conviction qui oeuvre à l'ONU à New York depuis 1992. C'est l'un de ses représentants qui a pris l'initiative d'organiser cet organe et qui le préside depuis sa création. Le Comité, qui se réunit régulièrement à New York, s'emploie à coordonner les activités des ONG concernant la liberté de religion. Le représentant de l'Association à Genève a contribué pour beaucoup à la création dans cette ville d'un comité local pour la liberté de religion ou de conviction, qu'il a présidé jusqu'à son départ à la retraite en 1995.

Les représentants de l'Association ont assisté à plusieurs réunions organisées sous les auspices des Nations Unies, dont les suivantes :

a) 1992 : Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Brésil);

b) 1992 : Session de la Commission internationale de la chasse à la baleine (Écosse);

c) 1993 : Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Autriche);

d) 1995 : Sommet mondial pour le développement social (Danemark);

e) 1995 : Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Chine).

Rapports et recommandations présentés à l'ONU

En 1992, le Secrétaire général de l'Association a élaboré une Charte de la Terre qui a été soumise au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le comité des ONG pour la liberté de religion ou de conviction, présidé par un représentant de l'Association, a proposé une déclaration encourageant la Commission des droits de l'homme à demander que l'ONU organise, comme l'avait recommandé la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, a) un séminaire sur les corrélations entre la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction et les autres droits fondamentaux, et b) une consultation générale sur la conception que les diverses religions ou croyances ont des droits de l'homme et libertés fondamentaux et la position qu'elles adoptent dans ce domaine. Ce comité a également proposé au Comité des droits de l'homme une déclaration concernant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, encourageant à formuler une observation générale au sujet de l'article 18, relatif à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Toujours en 1992, l'Association a appuyé une déclaration sur l'intégration des femmes dans le processus de développement proposée par les ONG à la Commission de la condition de la femme.

En juin 1993, le Secrétaire général de l'Association a présenté au Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme un rapport concernant le paragraphe 3 de la résolution 47/135 de l'Assemblée générale en date du 18 décembre 1992, intitulée "Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques". Le Secrétaire général de l'Association a participé en juin également à l'élaboration d'une déclaration commune sur la promotion de la tolérance religieuse, qui a été proposée à l'ONU par le comité des ONG pour la liberté de religion ou de conviction.

En 1994, l'Association a demandé le statut consultatif général au lieu du statut consultatif spécial qu'elle avait jusqu'alors. Elle a obtenu satisfaction en 1995.

Le 27 janvier 1995, devant un groupe de réflexion sur les valeurs qui siégeaient parallèlement à une réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social, le Secrétaire général de l'Association a fait une déclaration concernant les recommandations de ce groupe au sommet. Il a

également pris la parole à l'ONU le 25 octobre lors d'une réunion parrainée par le Comité des ONG confessionnelles.

Publicité donnée aux travaux de l'ONU

La revue semestrielle IARF World est distribuée à plus de 2 000 foyers. Parmi les articles faisant connaître l'action de l'ONU, publiés de 1992 à 1995, figurent :

Un article se rattachant à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement ("IARF Human Rights Solidarity Network: IARF Conference in Dhaka"), janvier 1992

Un article réaffirmant la valeur des normes des Nations Unies en matière de droits de l'homme ("UN Action"), janvier 1992

Un appel à l'envoi de lettres pour le respect des normes des Nations Unies protégeant les droits de l'homme ("Romania"), janvier 1992

Un compte rendu des travaux menés par l'IARF à l'Office des Nations Unies à Genève en 1991 ("IARF at the United Nations in Geneva"), février 1992

Un compte rendu des travaux menés par l'IARF à l'ONU à New York en 1991 ("IARF at the United Nations in New York")

Un article réaffirmant la valeur des instruments des Nations Unies protégeant les droits de l'homme ("Religious freedom"), janvier 1993

Une analyse de toutes les tâches qui attendent l'ONU face à un monde en rapide mutation (résumé) ("United Nations faces full agenda in quickly changing world"), janvier 1993

Un commentaire sur l'Année internationale des populations autochtones (thème des Nations Unies pour 1993) ("1993: International Year of Indigenous Peoples"), janvier 1993

Un résumé de la session de 1993 de la Commission des droits de l'homme, février 1993

Un aperçu de la coordination des travaux de l'Association à l'ONU ("New IARF Office in New York"), janvier 1994

Un article concernant une conférence sur la religion et les droits de l'homme en Europe, tenue en Roumanie ("Religion and human rights in Europe"), janvier 1995

Un article, publié à l'occasion de la Journée de la liberté de religion ou de conviction (17 novembre), sur un programme spécial organisé pour les ONG à l'ONU par le Comité pour la liberté de religion ou de conviction ("Committee on Freedom of Religion or Belief sponsors a special program for NGO at the United Nations")

Un article sur une initiative de l'Association au Pakistan, les séminaires publics sur la liberté de religion ("IARF Initiative in Pakistan"), février 1995

L'Association diffuse aussi des publications régionales et nationales en Amérique du Nord, au Japon et en Asie du Sud. En outre, ses représentants publient des articles dans Window of the World, que le bureau de l'Unitarian Universalist Association à New York distribue à plus de 1 000 de ses affiliés, particuliers ou groupements.

Outre ces publications, l'Association fait connaître les travaux de l'ONU lors de ses conférences et de son congrès triennal (notamment le Congrès tenu en Inde en 1993), qui sont autant d'occasions où elle est amenée à traiter de questions dont s'occupe l'ONU. En 1993, l'Association a publié au profit des organisations qui lui sont affiliées dans le monde une affiche reproduisant la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion ou la conviction, que l'Assemblée générale a adoptée par sa résolution 36/55 du 25 novembre 1981.

14. ASSOCIATION CARTOGRAPHIQUE INTERNATIONALE

(Statut consultatif spécial)

Buts et objectif

L'Association cartographique internationale (ACI) est un organisme mondial qui regroupe les professionnels de la cartographie et promeut cette discipline. Celle-ci comprend la conception, la confection, la diffusion et l'étude des cartes géographiques. Une carte géographique est une représentation symbolisée de certaines caractéristiques de l'espace réel considéré, établie par les spécialistes que sont les cartographes et qui peut aider à l'analyse de données dimensionnelles.

L'ACI a été créée pour :

- Contribuer, par les utiles éléments que la cartographie peut apporter en vue des décisions, à éclairer et résoudre des problèmes qui se posent dans le monde;

- Favoriser, grâce aux cartes géographiques, la diffusion internationale de données écologiques, économiques, sociales et dimensionnelles;

- Être l'instance mondiale où analyser le rôle et la situation de la cartographie;

- Faciliter le transfert entre les pays, en particulier vers les pays en développement, des nouvelles technologies et connaissances cartographiques;

- Pratiquer et encourager la recherche cartographique multinationale visant à résoudre des problèmes scientifiques et techniques;

- Faire connaître la cartographie en tant que discipline par des publications, des séminaires et des conférences;

- Encourager l'application en cartographie de normes professionnelles et techniques.

L'Association collabore avec des organismes publics et des établissements commerciaux nationaux et internationaux et avec d'autres associations scientifiques internationales pour atteindre ces objectifs.

Seuls les pays peuvent être membres de l'ACI, qui compte actuellement 80 adhérents. Les 15 demandes d'adhésion qui ont été présentées au cours des quatre dernières années ont été approuvées par la dernière Assemblée générale quadriennale de l'Association (septembre 1995).

Les organisations scientifiques ou commerciales qui s'intéressent à la cartographie peuvent adhérer à l'ACI en qualité de membre associé. Ces membres sont actuellement au nombre de 14.

Participation à des réunions du Conseil économique et social et d'autres organes des Nations Unies

L'Association participe en tant qu'observateur aux conférences cartographiques régionales des Nations Unies. Au cours de la période considérée, elle a présenté des documents d'information ou des communications lors des réunions ci-après :

- Cinquième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques (New York, janvier 1993);

- Huitième Conférence cartographique régionale pour l'Afrique (Addis-Abeba, février 1993);

- Treizième Conférence cartographique régionale pour l'Asie et le Pacifique (Beijing, mai 1994).

L'Association prend part aux travaux du Groupe d'experts des Nations Unies sur les noms géographiques et a participé à sa réunion de 1992 à New York.

Coopération avec des organismes des Nations Unies

L'Association a participé à la réunion que le Groupe de travail de l'OMS chargé d'étudier l'application des systèmes d'information géographique à la gestion des soins de santé a tenue en 1992 à Helsinki.

L'Association collabore avec l'UNESCO, en particulier pour le concours Barbara Petchenik, concours de dessins de cartes géographiques organisé tous les deux ans pour les enfants. L'ACI expose une sélection de ces dessins lors de ses conférences cartographiques internationales et cinq à 15 enfants reçoivent un prix. Les dessins récompensés sont soumis au Comité artistique international de l'UNICEF qui étudie la possibilité d'en illustrer des cartes de voeux. Un certain nombre de dessins ont été intégrés dans un CD-ROM de l'ONU intitulé "My City", qui faisait partie d'une exposition organisée en 1995 lors du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague, puis à New York, et à Beijing en septembre 1995 lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

15. COLLÈGE INTERNATIONAL DE CHIRURGIENS

(Statut consultatif spécial)

Le Collège international de chirurgiens est une organisation bénévole indépendante qui regroupe des chirurgiens dûment qualifiés et expérimentés qui veulent mener une action plus utile en mettant en commun leurs connaissances et leurs compétences pour enrichir celles-ci et en faire bénéficier la collectivité générale. Ces praticiens mettent leur professionnalisme et les liens de bonne coopération qu'ils nouent au service des buts humanitaires et de la paix dans le monde. Depuis plus de 60 ans, le Collège joue un rôle formateur, grâce à des bourses, à ses congrès locaux et mondiaux, à ses équipes mobiles d'enseignement des techniques chirurgicales, à ses publications et à son Museum of Surgical Science de Chicago.

Le Collège regroupe environ 14 000 chirurgiens généralistes et spécialistes de 108 pays. Ces adhérents sont organisés en 66 sections nationales, chacune dirigée par un bureau. La représentativité mondiale ne s'observe pas seulement parmi les membres du Collège; elle est aussi équitablement assurée dans les organes directeurs, qui ne peuvent, de par leur statut, être dominés par un pays ou une idéologie politique.

Le Collège cherche en particulier à multiplier les contacts avec les praticiens qui exercent dans des pays jusqu'à présent peu ouverts sur l'extérieur; il a établi, ou est en train d'établir, des sections nationales en Bulgarie, Fédération de Russie, Lituanie, Albanie et Roumanie, au Yémen et dans d'autres pays, en subventionnant les cotisations que des situations économiques difficiles ne permettent pas d'assumer.

Le Collège est une organisation non gouvernementale qui entretient des relations officielles avec l'OMS depuis 1975 et est dotée depuis 1970 du statut consultatif auprès de l'UNICEF et du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social. Il est membre fondateur de l'Association médicale mondiale et membre depuis 1952 du Conseil des organisations internationales des sciences médicales. Il collabore avec le Bureau international de la Croix-Rouge américaine, Medisend, Médecins du monde, Action in International Medicine et d'autres organisations. Des documentations de l'OMS, du Conseil économique et social, de l'UNESCO et d'autres organismes des Nations Unies sont présentées et mises à la disposition du public dans une salle de lecture du Museum of Surgical Science à Chicago. Le musée offre gratuitement au grand public des expositions éducatives et organise des programmes pour les élèves qui s'intéressent aux carrières de santé et aux questions scientifiques et techniques.

Le Collège était représenté en 1995 à la réunion annuelle de l'OMS à Genève, ainsi qu'à la réunion de l'OMS pour la région Asie et Pacifique.

Le Collège collabore actuellement avec la Banque mondiale en vue de la réalisation dans les prochaines années d'un programme conjoint qui permette d'étudier les besoins des pays en développement en matière de services chirurgicaux et la meilleure façon d'y répondre.

Le Collège coopère aussi avec la Microsearch Foundation, institution australienne à but non lucratif établie à Sydney, où il dispose d'un institut de recherche chirurgicale chimique et d'un centre d'enseignement de techniques spéciales comme la laparoscopie. Par ailleurs, il offre des bourses d'études et de recherche à de jeunes chirurgiens du monde entier.

Le programme d'équipes d'enseignement chirurgical, établi en 1994 par le Collège sous l'égide de l'OMS, continue de dispenser une formation et un enseignement de pointe dans les pays qui en font la demande. Il permet non seulement d'éviter l'exode des compétences mais aussi d'aborder directement les pathologies locales spécifiques et donc d'améliorer la qualité de l'enseignement. De plus en plus de chirurgiens ont accès à cette formation, dont l'utilité se trouve ainsi multipliée. En outre, les équipes apprennent beaucoup sur les pathologies rares et les différentes approches chirurgicales commandées par les conditions et conceptions locales.

Le Président du Collège a participé à Rarotonga (Îles Cook) à une réunion du Commonwealth sur la santé infantile, qui rassemblait les représentants de 21 pays insulaires. Il a envisagé avec les ministres de la santé de plusieurs de ces pays l'éventuel envoi sur place d'équipes d'enseignement chirurgical.

16. COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

(Statut consultatif spécial)

La Commission électrotechnique internationale fait autorité à l'échelle mondiale en matière de normes applicables à l'électricité et à l'électronique. Elle définit des normes qui favorisent le progrès technologique et encouragent la compatibilité des biens et services fournis dans ces deux secteurs. Plus d'une centaine de pays ont fait de ces normes le fondement de leur réglementation.

La Commission se compose de 53 membres, parmi lesquels tous les pays industrialisés et de nombreux pays en voie d'industrialisation.

Elle dirige également des programmes multilatéraux dont le but est de vérifier la conformité aux normes de sécurité des équipements et des appareils, des composants et du matériel électroniques utilisés avec des explosifs.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées

Ces quatre dernières années, la Commission a participé aux activités des organismes des Nations Unies ci-après, notamment dans le cadre de différents comités techniques, ou a suivi leurs travaux en tant qu'observateur : l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale du Travail, l'Union internationale des télécommunications (notamment dans le cadre des programmes de coordination des normes), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation mondiale du commerce — dans le cadre de cette dernière, elle appuie les efforts visant à lever les entraves d'ordre technique au commerce. Elle a collaboré directement avec l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des télécommunications internationales et celui du transfert électronique des données, sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe.

Autres questions

S'appuyant sur son Comité consultatif pour les questions d'écologie, la Commission a intégré dans ses programmes les notions liées à la protection de l'environnement.

17. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'APICULTEURS

(Statut consultatif spécial)

Au cours de la période considérée, les activités de la Fédération des associations d'apiculteurs ont été menées par son conseil exécutif, les commissions permanentes, le secrétariat général basé à Rome et l'Institut international de technologie et d'économie apicoles basé à Bucarest.

Tous ces organes ont rempli leurs fonctions conformément aux dispositions des Statuts de la Fédération et des résolutions de ses trente-deuxième et trente-troisième congrès internationaux d'apiculture, tenus respectivement en octobre 1989 à Rio de Janeiro et en septembre 1993 à Beijing.

Les congrès ont lieu normalement tous les deux ans. Au cours des deux années qui ont suivi le congrès de Beijing, le Conseil exécutif, qui est l'organe directeur de la Fédération, s'est attaché à réaliser les objectifs fixés lors des deux congrès susmentionnés et à organiser le trente-quatrième congrès, tenu à Lausanne (Suisse) en août 1995.

Le Conseil exécutif s'est réuni aux dates et lieux suivants :

a) Ferney-Voltaire (France), mai 1993;

b) Beijing (Chine), septembre 1993;

c) Ferney-Voltaire (France), mai 1994;

d) Rome (Italie), mai 1995;

e) Lausanne (Suisse), août 1995.

Le secrétariat général a assuré la liaison avec les associations membres de la Fédération afin de renforcer leur coopération mutuelle et de favoriser un plus grand développement de l'ensemble du secteur. C'est sur cette base que les trente-troisième et trente-quatrième congrès ont pu être organisés.

Les résolutions adoptées aux deux congrès susmentionnés portent notamment sur : le soutien attendu des pouvoirs publics et des organismes internationaux; la création d'un système électronique d'information couvrant tous les aspects du marché mondial du miel (production, commerce et prix); la promotion de recherches supplémentaires sur les aires mellifères et la génétique de l'abeille; la constitution d'un répertoire des miels produits à partir d'une seule fleur; la définition d'autres méthodes de lutte contre les maladies des abeilles; la promotion et la diffusion d'une documentation spécialisée sur les aspects scientifiques et techniques de l'apiculture; la mise à jour de la législation et de la documentation relatives au commerce des abeilles et des produits de la ruche; la création de l'Association internationale de la presse apicole; l'accès des personnes handicapées, surtout dans les pays en développement, aux techniques apicoles; l'obtention d'une aide financière pour permettre aux représentants des pays en développement qui le désirent de participer aux colloques et congrès internationaux d'apiculture.

La Fédération a également organisé de 1992 à 1995 plusieurs rencontres internationales :

a) Conférence internationale sur les abeilles et les fausses-teignes de la cire en Asie, Bangkok, février 1992;

b) Premier colloque sur l'apidologie, Iéna (Allemagne), mars 1992;

c) Colloque international sur l'économie et les techniques de l'apiculture, Samarkand (Ouzbékistan), novembre 1992;

d) Deuxième colloque sur l'apidologie, Iéna, mars 1993;

e) Premier congrès national des spécialistes de l'apithérapie, Sofia (Bulgarie), mai 1994;

f) Séminaire sur l'apiculture dans les îles, Vis (Croatie), avril 1995.

La Fédération a collaboré activement à d'importants travaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Elle a notamment :

a) Participé à la 21e session du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires — Commission du Codex Alimentarius — tenue en juillet 1995 au siège de la FAO à Rome;

b) Apporté un appui technique, par l'intermédiaire de membres de son conseil exécutif, aux projets d'apiculture que la FAO a entrepris dans les pays en développement.

Dans leurs domaines de compétence respectifs, les commissions permanentes de la Fédération ont mené de vastes campagnes afin de faire mieux comprendre les problèmes et les enjeux de l'apiculture partout dans le monde.

La Fédération a conclu avec l'Università degli Studi di Udine des accords visant à créer un centre de documentation bibliographique mondiale sur les questions d'apiculture. Elle a invité plusieurs revues à lui faire parvenir un exemplaire de leur publication spécialement à cette fin.

La Fédération a signé avec l'American Apitherapy Society un accord de coopération aux termes duquel les deux parties s'engagent à collaborer afin d'appuyer toute initiative scientifique et expérimentale relative à l'apithérapie.

Pour tirer parti des télécommunications à faible coût, la Fédération dispose désormais d'une messagerie électronique (APIMONDIA@MCLINK.IT) qui est, malheureusement, sous-utilisée, très peu d'intéressés étant reliés au réseau Internet. Mais elle espère que ce nouvel outil sera davantage utilisé dans un avenir proche et envisage de se doter d'un site Web.

Au cours de la période quadriennale considérée, le secrétariat général s'est attaché à fournir une assistance technique aux apiculteurs, aux

institutions, aux centres de recherche et aux sociétés désireuses d'obtenir des informations, des données, des ouvrages et documents de référence, des adresses et une aide spécialisée sur des questions précises. Il a organisé des voyages d'étude à l'intention de délégations de pays en développement afin de leur montrer comment fonctionnent les grandes exploitations apicoles dans les pays industrialisés.

Le secrétariat général publie depuis août 1994 un bulletin trimestriel qui décrit les activités de la Fédération et des associations affiliées. Ce bulletin est envoyé aux membres du Conseil exécutif, aux associations affiliées, aux membres honoraires et aux principales revues d'apiculture, entre autres.

L'Institut international de technologie et d'économie apicoles a publié un ouvrage sur l'analyse sensorielle du miel. Par ailleurs, il limite désormais la revue trimestrielle de la Fédération, Apiacta, à quatre versions : anglaise, française, espagnole et allemande.

Le Comité de direction de l'Institut s'est réuni à Bucarest en février 1992, 1993, 1994 et 1995.

18. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES MUTILÉS ET INVALIDES DU TRAVAIL ET INVALIDES CIVILS (FIMITIC)

(Statut consultatif spécial)

Rappel succinct des objectifs de l'organisation

Créée en 1953, la Fédération internationale des mutilés et invalides du travail et invalides civils (FIMITIC) réunit les représentants de mutilés et d'invalides en une organisation internationale apolitique contrôlée par les invalides eux-mêmes pour accroître les possibilités offertes aux invalides, favoriser leur intégration dans la communauté et jouer le rôle d'un mécanisme de coordination pour toutes les organisations nationales similaires. Depuis 1992, la composition géographique de la Fédération a enregistré une augmentation avec l'adhésion de l'Albanie, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Inde, de la Lettonie, de la Pologne, du Portugal, de la Zambie, de la Slovénie et de Sri Lanka. La Fédération est inscrite sur la liste spéciale de l'OIT.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou aux conférences et autres réunions de l'Organisation des Nations Unies

Les représentants de la Fédération ont assisté aux différentes sessions tenues à Vienne par le groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'élaborer les règles pour l'égalisation des chances des handicapés; à la dixième réunion interinstitutions de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, tenue à Vienne du 7 au 10 décembre 1992; aux conférences annuelles des organisations non gouvernementales sur la liste du Département de l'information, organisées à New York de septembre 1992 à septembre 1995; aux réunions d'information hebdomadaires tenues à New York de 1992 à 1995; aux réunions des comités d'organisations non gouvernementales de Vienne sur les personnes handicapées, les personnes âgées, la famille, le développement social et la paix; à la trente-troisième session de la Commission du développement social tenue en février 1993 à Vienne; au forum des organisations non gouvernementales sur les femmes tenu en octobre 1993 à Vienne; à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue du 14 au 25 juin à Vienne; au séminaire marquant le cinquantième anniversaire des Nations Unies, tenu le 12 juin 1995 à Vienne; à la conférence des organisations non gouvernementales sur l'invalidité tenue le 3 mars 1995 à Copenhague; au Sommet mondial pour le développement social, tenu du 6 au 12 mars 1995 à Copenhague; à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue du 4 au 15 septembre 1995 à Beijing. Les représentants de la Fédération ont fait des déclarations sur le suivi des plans et programmes d'action internationaux et proposé des amendements aux règles pour l'égalisation des chances des handicapés.

Coopération avec les programmes et organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées

L'importance que la Fédération accorde dans ses activités à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées s'est vue confirmée pendant la période considérée, particulièrement à la suite de la mise en oeuvre du

Programme d'action mondial pour les personnes handicapées et de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. En 1993, la Fédération a mené une vaste campagne de mobilisation à la base afin de promouvoir les règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Elle s'est surtout employée à faire largement connaître les règles, à en communiquer les principaux points aux associations membres dans chaque pays et à en recommander l'application. Les associations membres ont été invitées à ne ménager aucun effort pour obtenir que ces règles soient appliquées dans leurs pays respectifs, en particulier par les pouvoirs publics. La Fédération a soutenu sans réserve l'élection du Rapporteur spécial de l'Organisation des Nations Unies. Elle se fait entendre en recherchant des solutions efficaces qui reposent sur la reconnaissance généralisée des droits de l'homme et des besoins de la personne, l'engagement politique, la mise en oeuvre de stratégies intégrées et efficaces et la mobilisation des ressources nécessaires à l'application des mesures retenues, mais aussi en favorisant la solidarité entre groupes et entre nations, en particulier à la faveur du processus d'instauration de la paix dans les pays en développement et les pays en transition.

Il faudrait également mentionner les relations étroites que la Fédération a établies avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la promotion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, ainsi qu'avec le Groupe des personnes handicapées, qui relevait de l'Office des Nations Unies à Vienne et est désormais transféré à New York.

Des fonctionnaires du Groupe des personnes handicapées, de l'Organisation mondiale de la santé et du Bureau international du Travail ont participé aux manifestations mentionnées ci-après, ou transmis des messages à cette occasion.

Autres activités

27 mars 1992, Vienne :	Rencontre organisée en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, sur le thème "Pleine participation et égalité", pour marquer la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées

Activités organisées dans le cadre de l'Année internationale de la famille :

22-24 octobre 1993, Cologne :	Treizième séminaire des jeunes de la Fédération sur le thème : une vie indépendante — les jeunes handicapés dans l'Europe sociale
8-10 septembre 1994, Bonn :	Conférence des femmes de la Fédération sur le thème "L'augmentation du nombre de femmes handicapées"

En application des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Fédération a adopté des résolutions a) le 27 mars 1992, à l'occasion de la rencontre qu'elle a organisée

pour marquer la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées; b) le 9 octobre 1993, pour condamner le déclenchement et la poursuite de la guerre dans l'ex-Yougoslavie et la réduction des dépenses sociales (à l'occasion d'une conférence des délégués de la Fédération); c) le 24 octobre 1993, à l'occasion du treizième séminaire des jeunes de la Fédération, sur le thème "Une vie indépendante — les jeunes handicapés dans l'Europe sociale"; d) le 10 septembre 1994, à l'occasion de la conférence des femmes de la Fédération, sur le thème "Les femmes handicapées veulent mener une vie autonome"; e) le 29 septembre 1995, à l'occasion du colloque de la Fédération sur le thème "Développement social en Europe".

Par ailleurs, la Fédération continue de publier son bulletin Nouvelles et apporte sa contribution au Disabled Persons Bulletin.

Projets interrégionaux

Dans le cadre du programme annuel de manifestations que la Fédération organise pour marquer la Journée mondiale des handicapés — dont elle a pris l'initiative il y a plusieurs années — les associations membres dans les différents pays ont mené un travail de mobilisation sur le thème "1992 : pleine participation et égalité".

L'Organisation des Nations Unies ayant décidé de proclamer le 3 décembre de chaque année "Journée internationale des personnes handicapées", la Fédération, en se fondant sur les règles pour l'égalisation des chances des handicapés, attire à cette occasion l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de garantir aux personnes handicapées les mêmes droits et les mêmes chances qu'aux autres individus.

Projets régionaux et par pays

Des campagnes de sensibilisation du public et des instances politiques sont également menées en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales et les institutions européennes ainsi qu'avec les partenaires de la Commission européenne dans le cadre du programme HELIOS (programme d'action pour l'autonomisation des personnes handicapées dans une société ouverte).

En Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les associations membres de la Fédération continuent de participer aux programmes de prévention des incapacités et de réadaptation.

19. FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES PETITS FRÈRES DES PAUVRES

(Statut consultatif spécial)

L'organisation des Petits Frères des Pauvres, composée de bénévoles, a pour objectif premier de s'occuper des personnes âgées démunies, isolées et/ou handicapées. Fondée en 1946 à Paris par Armand Marquiset, elle a célébré son cinquantenaire en 1996.

La Fédération internationale, créée en 1979, regroupe les organisations nationales des Petits Frères/Amis des personnes âgées qui fonctionnent actuellement en France, au Maroc, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Irlande, au Mexique, en Espagne et en Allemagne. Un groupe libanais est affilié à la Fédération en qualité de correspondant.

Outre une assistance matérielle, les membres de ces organisations cherchent à apporter amitié et affection aux personnes âgées qui, autrement, resteraient seules : ils leur rendent visite, organisent des activités de groupe et prévoient des sorties pour les fêtes. Par ailleurs, depuis leur création, ces organisations ont été à l'origine de nombreux projets exemplaires en faveur des personnes âgées. Elles attachent aujourd'hui une attention particulière à deux segments de la population, à savoir les personnes très âgées et dépendantes, et les "jeunes personnes âgées" (de 55 à 65 ans) touchées par le chômage à long terme et incapables, dans le contexte économique actuel et tant qu'elles n'ont pas atteint l'âge légal de la retraite, de subvenir à leurs besoins, courant ainsi le risque de devenir la population âgée démunie de demain.

Activités entre 1992 et 1995

Participation aux réunions et conférences des Nations Unies

En septembre 1992, le Directeur exécutif de la Fédération a participé à la Conférence annuelle des organisations non gouvernementales associées au Département de l'information (Conférence ONG/DPI). Les 15 et 16 octobre de la même année, il a assisté à la réunion extraordinaire de l'Assemblée générale convoquée au Siège de l'ONU, à New York, pour commémorer le dixième anniversaire du Plan d'action international sur le vieillissement.

Le 20 octobre suivant, il était présent, en tant qu'observateur, à la réunion du Comité exécutif des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, à Genève; le lendemain, il a pris part à une table ronde sur le thème "L'être humain au centre d'une action concertée : la mission des organisations non gouvernementales".

Du 8 au 10 septembre 1993, au Siège de l'ONU, à New York, il a participé à la Conférence annuelle ONG/DPI, sur le thème "Développement social : une nouvelle définition de la sécurité". En novembre 1994, toujours au Siège de l'ONU, à New York, il a pris part à la Conférence annuelle suivante sur le thème "Nous, peuples des Nations Unies : résolus à édifier la paix".

Les 13 et 14 février 1995, à l'Office des Nations Unies à Genève, il a participé à un atelier sur le vieillissement de la population en Europe et en Amérique du Nord, à l'occasion duquel un message a été rédigé à l'intention du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 6-12 mars 1995).

En septembre 1995, il a assisté à la Conférence annuelle ONG/DPI, sur le thème "Les Nations Unies au tournant du siècle : problèmes mondiaux, acteurs mondiaux, responsabilités mondiales".

Activités intéressant le Conseil économique et social

Lors des assemblées générales bisannuelles de la Fédération internationale qui se sont tenues à Montréal (1993) et Chicago (1995), le Directeur exécutif a présenté des rapports sur les questions et les activités intéressant à la fois la Fédération et l'ONU. À ces deux sessions, les délégués ont pu se procurer des affiches et des dépliants réalisés par l'ONU en plusieurs langues, et portant sur les activités du système des Nations Unies relatives au vieillissement. Par ailleurs, le dossier de formation spécialement conçu pour les nouveaux membres et distribué à Chicago reprend les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées. Enfin, le Directeur exécutif fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur les réunions et les travaux des Nations Unies auxquels la Fédération participe.

Le 30 septembre et le 1er octobre 1993, à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour les personnes âgées, la Fédération a organisé à Blois (France) un séminaire sur le thème "Vers la rencontre des générations : réflexions, action", auquel le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'Office des Nations Unies à Vienne a pris part en tant que partenaire honoraire.

De nombreuses associations affiliées à la Fédération fêtent, le 1er octobre de chaque année, la Journée internationale pour les personnes âgées. Ce jour-là, l'association québécoise remet le prix Armand Marquiset à une organisation ou un individu remarqué pour son action en faveur des personnes âgées; l'association mexicaine participe à une semaine de campagne pour la dignificación del Anciano qui se conclut, le 1er octobre, par une grande fête sur une place publique; l'association de Chicago célèbre l'événement en organisant pour les personnes âgées une fête internationale, correspondant au caractère multiethnique de la ville, où tous les participants sont invités à interpréter une chanson, lire un poème ou présenter une spécialité culinaire typique de leur culture d'origine; l'association française (Les Amis des Petits Frères) a parrainé le 1er octobre 1995, en commémoration du cinquantenaire de l'ONU et à l'occasion de la Journée internationale pour les personnes âgées, toute une série de manifestations.

20. MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA RÉCONCILIATION

(Statut consultatif spécial)

Le Mouvement international de la réconciliation est un réseau mondial rassemblant des femmes et des hommes qui oeuvrent pour un monde pacifique et juste, où la dignité et la liberté de chaque être humain seraient pleinement respectées. Les tout premiers groupes ont été constitués pendant la première guerre mondiale, et le Mouvement a été fondé en 1919. Avec des sections et des organisations associées dans plus de 40 pays, le Mouvement international de la réconciliation est aujourd'hui présent sur tous les continents. Bouddhistes, chrétiens, hindous, juifs, musulmans et adeptes d'autres religions travaillent ensemble pour débarrasser la grande famille humaine de la violence et l'aider à surmonter ses divisions. Ces quatre dernières années, le Mouvement a continué de grandir et de se développer, notamment en Afrique, en Asie et en Europe orientale. Les réunions sont quadriennales. Depuis sa réunion de 1992, en Équateur, le Mouvement a entamé un processus de renouveau axé sur cinq priorités : l'éducation et la formation à la non-violence; les femmes; les jeunes; le désarmement; et la culture de la non-violence, y compris par le dialogue interreligions.

Plusieurs membres du Mouvement, dont Martin Luther King, ont reçu le prix Nobel de la paix et, en 1991, Hildegard Goss-Mayr, Présidente honoraire du Mouvement, s'est vu décerner le Prix de la Fondation Niwano pour la paix, ce qui montre l'importance grandissante que le monde accorde à la non-violence, tenue pour une condition indispensable à l'avènement d'un monde plus pacifique et plus juste.

Le Mouvement international de la réconciliation s'efforce de maintenir des liens directs avec les organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de ses représentants à New York, Genève et Vienne. Ceux-ci tiennent le système des Nations Unies informé des positions et des actions du Mouvement, et font connaître à leurs mandants le travail des Nations Unies et les possibilités d'action communes.

Sécurité et désarmement

Le Mouvement international de la réconciliation et l'ONU ont beaucoup d'objectifs en commun : diplomatie préventive, rétablissement et maintien de la paix, consolidation de la paix après les conflits. Ces quatre dernières années, le Mouvement a continué de mettre l'accent sur l'éducation et la formation à la résolution des conflits par des moyens non violents, qu'il considère de plus en plus comme l'axe majeur de son action. Il a donc été amené à intervenir en différents endroits du globe, y compris dans des zones de conflit comme l'ex-Yougoslavie, le Burundi, le Rwanda, le Zaïre, Israël et la Palestine, ou le Sri Lanka. Le Mouvement estime qu'il doit apporter un soutien actif au système des Nations Unies dans ses opérations de maintien, de rétablissement ou de consolidation de la paix. Le Mouvement a d'ailleurs pris part au débat sur les équipes civiles des opérations de paix et sur les interventions non violentes, et des représentants du Mouvement ont participé à plusieurs conférences ou séminaires sur ces sujets. En 1993, le Mouvement a tenu une table ronde sur

l'intervention dans les conflits, et la section américaine a organisé deux rencontres analogues aux États-Unis.

Le Mouvement international de la réconciliation continue de s'intéresser aux questions de désarmement et de limitation des armements, et envoie des représentants aux réunions publiques du Comité du désarmement. Le Mouvement poursuit sa campagne en faveur de l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires, mettant l'accent sur la Conférence d'avril 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, ainsi que sur la question de la légalité des armes nucléaires, dont la Cour internationale de Justice a été saisie. En ce qui concerne les mines terrestres, le Mouvement a été déçu par les résultats de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, mais continue de prôner l'interdiction de ces armes.

Droits de l'homme

La plus importante contribution que le Mouvement international de la réconciliation apporte aux travaux des Nations Unies concerne les droits de l'homme. Le Mouvement a en effet joué un rôle actif à la Commission des droits de l'homme, à la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, au Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage et à celui sur les populations autochtones. Des représentants du Mouvement ont par ailleurs assisté aux réunions des organes créés en vertu d'instruments internationaux, et dont le Centre pour les droits de l'homme assure les services fonctionnels, tels que le Comité des droits de l'homme ou le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale.

Le Mouvement a fait des déclarations orales et écrites sur différentes questions à l'ordre du jour de la Commission des droits de l'homme, comme les droits de l'homme en temps de conflit armé, le droit des femmes d'être à l'abri de l'esclavage sexuel, l'élimination de la discrimination raciale, la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels, le droit de quitter tout pays, la protection des minorités, le droit à la liberté de religion, la promotion des droits de l'homme ou la situation de ces droits dans certains pays, notamment au Tibet, en Chine, au Myanmar, en Israël et en Palestine, au Soudan et en ex-Yougoslavie.

Le Mouvement international de la réconciliation a coopéré avec les rapporteurs spéciaux et les diverses commissions et sous-commissions sur les droits de l'homme en leur fournissant des informations concernant en particulier l'élimination de toutes les formes d'intolérance basées sur la religion ou la croyance, et la montée en puissance des idéologies préconisant la haine. Il a pris part, en 1993, à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, au Forum des ONG notamment. Bimal Bikkhu, membre du Mouvement, a été l'une des personnes choisies pour déclarer officiellement ouverte, en 1993, l'Année internationale des populations autochtones. En 1995, le Mouvement a participé aux travaux préparatoires de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes puis, tandis que cinq de ses représentants assistaient à la Conférence de Beijing, une délégation internationale composée de 15 femmes appartenant au Mouvement ont proposé des ateliers sur les femmes qui, quelle que soit leur religion, oeuvrent

pour la paix et l'établissement de zones de paix. Le Mouvement continue d'insister sur la nécessité d'intégrer une initiation aux droits de l'homme à chaque niveau d'éducation; c'est donc avec beaucoup de satisfaction qu'il a accueilli le lancement, en 1996, de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme.

Lors des sessions de la Commission des droits de l'homme et de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, le Mouvement collabore activement avec d'autres organisations non gouvernementales afin que les efforts déployés, en partenariat avec les Nations Unies, pour promouvoir l'élaboration d'un arsenal de normes relatives aux droits de l'homme et inciter au respect de ces normes partout dans le monde soient mieux traduits dans les faits.

Action dans les domaines économique, social et culturel

Le Mouvement international de la réconciliation oeuvre pour une société où l'esprit et la sagesse de l'homme seraient mis au service du bien-être de tous. À cette fin, les représentants du Mouvement continuent de mettre l'accent sur la promotion et la défense des segments vulnérables de la population : les femmes, les enfants et les minorités ethniques ou religieuses, en particulier. Le Mouvement insiste aussi sur la nécessité d'un développement durable et respectueux de l'environnement (il était représenté à la Commission du développement durable) qui aille de pair avec le renforcement de la démocratie, et sur la prise de conscience des liens entre militarisme, pauvreté et dégâts écologiques.

Il a apporté son soutien à la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997) et s'efforce de collaborer avec l'UNESCO, notamment sur les questions concernant les jeunes ainsi que sur le programme de l'organisation pour une culture de la paix et l'éducation aux droits de l'homme. Une telle collaboration répond bien à son souci de privilégier l'éducation et la formation à la non-violence. Le Mouvement continue de promouvoir les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le droit international (1989-1998), en mettant davantage l'accent sur la législation sans cesse plus importante en matière de droits de l'homme, et sur le rôle de la Cour internationale de Justice.

Information

Beaucoup de questions figurant à l'ordre du jour des Nations Unies sont aussi traitées dans les publications du Mouvement international de la réconciliation ainsi que dans celles de ses sections nationales ou des associations qui lui sont affiliées. Le Mouvement souhaite attirer l'attention sur l'action qu'il mène dans ces domaines et aider, par l'intermédiaire de ses publications ou d'autres moyens d'information, ses propres membres ainsi que le grand public à comprendre les enjeux et à saisir quel rôle le système des Nations Unies joue ou pourrait jouer.

Coopération

Dans le cadre de sa coopération avec le système des Nations Unies à New York, Genève ou Vienne, le Mouvement international de la réconciliation entretient des liens étroits avec d'autres organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social afin de favoriser les partenariats entre l'ONU et les ONG dans des domaines comme le désarmement, les droits de l'homme, les femmes et le développement.

Le Mouvement estime que le statut consultatif dont il dispose auprès du Conseil économique et social est déterminant pour sa propre action, et il est reconnaissant au système des Nations Unies pour la possibilité qui lui est offerte, à lui et à d'autres organisations non gouvernementales, de participer au combat commun mené en faveur d'une société juste et pacifique.

21. CONSEIL INTERNATIONAL DES TRAITÉS INDIENS

(Statut consultatif spécial)

Le Conseil international des traités indiens a été fondé en 1974 lors d'une assemblée convoquée à Standing Rock (Dakota du Sud) par l'American Indian Movement et à laquelle ont assisté plus de 5 000 représentants de 98 nations amérindiennes. À partir de 1992, il s'est spécialisé dans les activités de sensibilisation, étendant son action au sein même du système des Nations Unies, s'attachant à instaurer un dialogue avec les gouvernements, participant, en qualité d'observateur, aux travaux visant à la résolution de conflits, et aidant un plus grand nombre d'organismes des Nations Unies à s'attaquer aux principales questions concernant les populations autochtones ainsi qu'à promouvoir et protéger leurs droits. Le Conseil reste critique par rapport au refus des gouvernements de respecter le droit des populations autochtones à l'autodétermination. En conséquence, ses objectifs demeurent ceux qu'il s'est fixés lors de sa première assemblée (voir ci-dessous).

Buts et objectifs du Conseil national des traités indiens

a) Reconnaissance de la souveraineté politique, économique et culturelle des nations autochtones du monde entier, et de leur droit à l'autodétermination;

b) Respect des valeurs traditionnelles des populations autochtones, et notamment du rôle de conseiller et de dirigeant qui échoit à nos aînés et chefs spirituels;

c) Construction et renforcement de l'unité et des alliances entre populations autochtones du monde entier;

d) Affirmation des droits des populations autochtones tels que consacrés dans les traités, lois et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Grâce à un long travail de sensibilisation, le Conseil a élargi le cercle de ses membres et étendu le champ géographique de son action. Il est désormais à même de répercuter au niveau local les actions qu'il mène au plan international, comme cela a été le cas avec l'Année internationale des populations autochtones en 1993 et la Décennie internationale des populations autochtones qui s'est ouverte en 1995.

Son service de l'information (San Francisco) publie depuis 1977 le Treaty Council News, tiré maintenant à plus de 6 000 exemplaires et disponible en version bilingue espagnol-anglais. Cette publication sera bientôt consultable sur Internet, et donc accessible à un plus vaste public. Les sources de financement du Conseil se sont multipliées, à proportion de l'élargissement de ses programmes.

Les principaux événements, conférences et réunions intéressant le Conseil économique et social, et auxquels le Conseil international des traités indiens a assisté sont les suivants :

1992

1. Débats dans le cadre de l'ONU sur l'Année internationale des populations autochtones, sous la présidence du révérend Paul Reeves (New York)

2. Quarante-huitième session de la Commission des droits de l'homme

3. CNUED

4. Dixième session du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones

5. Quarante-quatrième session de la Sous-Commission des Nations Unies de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

6. Conférence technique des Nations Unies sur l'expérience acquise dans la réalisation par les peuples autochtones d'un développement autonome durable et respectueux de l'environnement (Santiago, 18-22 mai)

7. Intervention lors de la réunion spéciale de la Troisième Commission de l'Assemblée générale à l'occasion de l'ouverture officielle de l'Année internationale des populations autochtones (10 décembre)

1993

1. Quarante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme

2. Première session de la Commission du développement durable (New York, 14-25 juin)

3. Onzième session du Groupe de travail sur les populations autochtones (juillet)

4. Quarante-cinquième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (août)

5. Plainte déposée auprès de l'ONU au sujet de Ward Valley (Californie)

6. Premier Sommet des peuples autochtones (Chimaltenango (Guatemala), 24-28 mai), parrainé par le Secrétaire général de l'ONU et Mme Rigoberta Menchu Tum, sa représentante désignée

7. Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 14-24 juin)

8. Congrès des populations autochtones pour la Décennie internationale des populations autochtones (Mexico, octobre), présidé par Mme Rigoberta Menchu et parrainé par l'ONU

9. Accueil d'un groupe de l'ONU effectuant un voyage d'étude sur les traités indiens aux États-Unis d'Amérique (27 juin-2 juillet)

1994

1. Envoi d'observateurs au Chiapas (Mexique). Le Conseil international des traités indiens a accompagné l'évêque Samuel Ruiz et M. Manuel Camacho Soliz au Chiapas pour la levée du blocus militaire et l'ouverture d'un dialogue avec l'Ejército Zapatista de Liberación Nacional (11 janvier)

2. En tant que membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources — Union mondiale pour la nature, la délégation du Conseil international des traités indiens a assisté à l'Assemblée générale de cette organisation (Argentine, janvier)

3. Cinquantième session de la Commission des droits de l'homme

4. Deuxième session de la Commission du développement durable (New York, 16-24 mai)

5. Conférence régionale sur le programme d'activités de la Décennie internationale des populations autochtones, organisée par le Gouvernement bolivien et parrainée par l'ONU (Cochabamba, 30 mai-1er juin)

6. Réunion du Groupe de travail sur les populations autochtones (25-29 juillet) : réunion technique au sujet de la Décennie (20-22 juillet)

7. Quarante-sixième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités

8. Accueil d'un groupe de l'ONU effectuant un voyage d'étude sur les traités indiens aux États-Unis (septembre)

9. Première Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Bahamas, novembre)

10. Réunion de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la proclamation de la Décennie internationale des populations autochtones

1995

1. Troisième réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement social (New York, 16-27 janvier)

2. Cinquante et unième session de la Commission des droits de l'homme (Genève, 30 janvier-10 mars)

3. Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 6-12 mars)

4. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes : consultation des organisations non gouvernementales en vue de la Conférence (New York, 13 et 14 mars), et réunion du Comité préparatoire

5. Trente-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (15 mars-4 avril)

6. Troisième session de la Commission du développement durable (New York, avril)

7. Participation, en qualité de consultant, à l'atelier des Nations Unies sur une instance permanente consacrée aux populations autochtones (Ministère des affaires étrangères danois, 26-28 juin)

8. Réunion du Groupe de travail sur les populations autochtones (24-28 juillet)

9. Réunion de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités (août)

10. Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 4-15 septembre)

11. Participation, en qualité de consultant, à l'élaboration, avec le Comité international de bioéthique de l'UNESCO, d'une déclaration sur la protection du génome humain (septembre)

13. Deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (Jakarta, 6-17 novembre)

13. Réunion d'un groupe de travail intersession chargé d'élaborer un projet de déclaration sur les droits des populations autochtones (Genève, 20 novembre-1er décembre)

22. COMITÉ INTERNATIONAL DE L'INSPECTION TECHNIQUE AUTOMOBILE

(Statut consultatif spécial)

Objectifs de l'organisation

Les principaux objectifs du Comité international de l'inspection technique automobile (CITA), organisation à but non lucratif, sont :

a) De promouvoir sans relâche l'échange entre ses membres d'informations et de données d'expérience concernant la sécurité et le contrôle de conformité des véhicules automobiles et de leurs remorques aux normes d'émissions;

b) De proposer, coordonner et mettre au point des études et enquêtes scientifiques visant à améliorer la qualité, l'efficacité et l'utilité de l'inspection des véhicules automobiles en circulation et de leurs remorques.

Les activités menées portent principalement sur les questions ci-après :

a) Normalisation des méthodes d'inspection;

b) Normalisation des conditions d'inspection des différentes catégories de véhicules;

c) Amélioration et normalisation des systèmes de contrôle de la qualité, d'assurance qualité et d'accréditation et établissement de normes permettant d'assurer une application suivie des critères retenus pour déterminer l'état de marche d'un véhicule;

d) Amélioration et normalisation des systèmes informatiques relatifs aux inspections qui sont utilisés pour améliorer le caractère systématique de ces dernières et renforcement de l'efficacité des contrôles;

e) Amélioration de la formation professionnelle du personnel chargé de procéder aux inspections obligatoires;

f) Étude, en coopération avec les institutions de l'Union européenne, les organismes des Nations Unies et les entités publiques ou privées, nationales et internationales concernées, des questions susmentionnées;

g) Mise au point par des spécialistes de propositions visant à contribuer à l'amélioration de la sécurité des véhicules et à la protection de l'environnement.

Augmentation du nombre de pays membres

Le nombre de membres s'est accru en Europe (Islande, Danemark, Espagne); en Asie (Singapour, Malaisie); en Amérique du Sud (Argentine); et en Afrique (Guinée). Le CITA entretient également des contacts réguliers avec, notamment, le Maroc, la Tunisie, l'Arabie saoudite, le Brésil, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande, le Portugal, le Burkina Faso, le Gabon, l'Afrique du Sud, la Slovénie, la Slovaquie et la Croatie.

Financement

Aucun changement (cotisations identiques).

Affiliation à une autre organisation non gouvernementale internationale dotée du statut consultatif

Néant.

Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et à des conférences et autres réunions des Nations Unies (participation à des réunions et déclarations orales ou écrites)

Le CITA a présenté une déclaration sur la nécessité d'un suivi obligatoire des véhicules automobiles en circulation et de leurs remorques lors d'un séminaire sur la sécurité routière organisé par le Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière de la CEE les 23 et 24 mars 1992.

Un représentant du CITA participe aux réunions du Groupe de travail de la construction des véhicules/Comité des transports intérieurs (Groupe de travail 29) ainsi qu'à certaines de ses réunions d'experts, lorsque l'ordre du jour porte sur le contrôle périodique de l'état des véhicules (inspection obligatoire périodique des véhicules).

Un représentant du CITA a assisté aux quatre-vingt dix-septième et quatre-vingt dix-neuvième à cent troisième sessions du Groupe de travail 29, tenues à Genève.

Autres activités pertinentes

Le CITA entretient des liens de coopération étroits avec les institutions de l'Union européenne. Il est représenté par son Secrétaire général auprès d'un comité sur l'adaptation au progrès technique des directives relatives au contrôle de l'état des véhicules automobiles et de leurs remorques présidé par la Direction générale VII (Transports) de la Commission européenne. Cette dernière a renforcé sa collaboration avec le Groupe de travail 29 pour s'assurer que leurs normes ne se contredisent pas et éviter tout double emploi.

Afin de renforcer les échanges d'informations, le CITA a organisé des réunions internationales auxquelles plusieurs entités non membres du Comité ont été invitées en tant qu'observateurs, notamment :

a) 1992 : Assemblée générale à Singapour;

b) 1994 : Assemblée générale à Vienne;

c) 1995 : Colloque à Gand (Belgique).

Le CITA a réuni des groupes de travail d'experts qui ont fait des propositions sur :

a) L'inspection des systèmes de freinage (recommandation No 8 du CITA);

b) Le contrôle des émissions de gaz d'échappement;

c) Les systèmes d'inspection dans les pays où la circulation automobile augmente;

d) La conservation à bord des véhicules des données les concernant;

e) L'assurance qualité;

f) La suspension;

g) L'avenir de l'inspection automobile.

Le CITA recueille des informations sur le contrôle de l'état des véhicules dans le monde entier, les analyse et fait part de ses conclusions à l'Organisation des Nations Unies, à l'Union européenne et à leurs membres (questionnaire général du CITA).

23. SERVICE INTERNATIONAL POUR LES DROITS DE L'HOMME

(Statut consultatif général)

Buts et objectifs

Depuis sa création en 1984, l'organisation s'est efforcée de contribuer à l'action des défenseurs des droits de l'homme dans le monde entier, notamment en les aidant à participer aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires ainsi qu'à d'autres réunions et conférences des Nations Unies.

À cette fin, l'organisation a mis au point un programme d'éducation et de formation qui comprend des cours de formation générale et des stages sur l'utilisation des procédures internationales en matière de droits de l'homme ayant lieu à Genève et offrant une aide financière pour les participants de l'Europe méridionale et orientale ainsi que des ateliers de formation intensive dans le sud. Plus de 240 personnes originaires de toutes les régions du monde ont profité d'une formation à Genève et environ 1 500 autres ont été formées dans leur propre région. Le service international propose depuis 1994 aux diplomates[1] des cours de formation à l'établissement de rapports en matière de droits de l'homme au Centre pour les droits de l'homme OIT/ONU de Turin. Chaque année, l'organisation fait également des communications lors de séminaires d'autres associations, telles que le Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies (le 21 août 1995). Des documents écrits de l'ONU sont alors remis aux stagiaires.

L'organisation a également mis en place un programme d'information : elle publie chaque trimestre la liste des organismes des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme, le Moniteur des droits de l'homme; des manuels sur l'utilisation des organes du Conseil économique et social, notamment la Commission des droits de l'homme et sa Sous-Commission, sur la façon de demander à être doté du statut consultatif auprès du Conseil et sur les droits de la femme à l'Organisation des Nations Unies; et des informations techniques sur les résolutions et documents publiés à l'issue des principales réunions des Nations Unies, ainsi que des renseignements portant sur les sessions à venir. Le Moniteur des droits de l'homme est publié en anglais, en français et en arabe et sera bientôt disponible en espagnol. Il est diffusé dans le monde entier, notamment auprès des missions permanentes de New York et Genève et de tous les services du Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme.

L'organisation a en outre mis sur pied un programme dont l'objectif est de promouvoir le renforcement des liens entre individus et organisations s'occupant

---

[1] Diplomates et fonctionnaires originaires des pays suivants : Afrique du Sud, Arménie, Bahamas, Bhoutan, Cambodge, Chine, Cuba, Égypte, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Géorgie, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Jordanie, Lesotho, Lettonie, Malaisie, Myanmar, Népal, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Suriname, Ouganda, Viet Nam et Yémen.

de la promotion et de la protection des droits de l'homme afin d'améliorer l'efficacité de leur action. Ce programme vise notamment à promouvoir la concertation entre les diplomates, les experts des Nations Unies et les organisations non gouvernementales et à s'assurer que des questions connexes telles que les droits des femmes, des minorités, des populations autochtones et des réfugiés sont bien prises en compte dans les grands programmes de l'Organisation des Nations Unies et des organisations non gouvernementales en matière de droits de l'homme.

L'organisation a, enfin, mis au point un programme consultatif qui lui permet de répondre sans retard aux demandes écrites ou présentées par ceux qui se rendent directement à son secrétariat pour obtenir des informations, des conseils juridiques et une assistance technique concernant la participation aux réunions des Nations Unies, l'utilisation des procédures internationales et la contribution à la définition des normes.

L'organisation est une association internationale indépendante de droit helvétique (art. 60 et suiv.). Le nombre de ses membres internationaux et ses sources de financement demeurent stables et elle n'est affiliée à aucune autre organisation non gouvernementale internationale dotée du statut consultatif.

Participation à des réunions d'organismes des Nations Unies

L'organisation participe régulièrement aux travaux de l'ensemble des organismes des Nations Unies s'occupant des droits de l'homme, notamment aux sessions de fond du Conseil, aux séances de la Troisième Commission de l'Assemblée générale, aux sessions de la Commission des droits de l'homme et de ses organes subsidiaires et aux réunions de tous les organes de suivi des traités afin de pouvoir faire rapport sur les débats qui y ont lieu. L'organisation a également participé aux grandes conférences des Nations Unies et aux travaux de leurs comités préparatoires, notamment la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, le Sommet mondial pour le développement social et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. L'organisation ne fait en général d'interventions écrites et orales que sur les questions relatives aux normes internationales en matière de droits de l'homme, aux droits des défenseurs des droits de l'homme et au fonctionnement des organismes et au déroulement des réunions des Nations Unies traitant des droits de l'homme.

L'organisation a fait les déclarations écrites et orales suivantes à l'occasion de réunions d'organismes des Nations Unies : intervention à la dixième session du Groupe de travail sur les populations autochtones, en juillet 1992, sur la nécessité de porter à l'attention d'autres organismes des Nations Unies la question des droits des populations autochtones; déclaration commune d'ONG lors de la troisième réunion du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, en septembre 1992, demandant à ce que les organisations non gouvernementales non dotées du statut consultatif puissent être autorisées à participer aux travaux de leurs comités préparatoires régionaux et à la Conférence elle-même; exposé lors de la treizième session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, en décembre 1994, sur la politique suivie par l'organisation en ce qui concerne l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels et les mécanismes permettant de défendre réellement ces droits; déclaration commune d'ONG à la deuxième session du Groupe

de travail chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales, en janvier 1995, contenant des propositions relatives à cet examen et notamment le texte d'un projet de résolution révisé; déclaration commune, à la troisième session du même groupe de travail, en janvier 1996, comportant de nouvelles propositions en vue de l'examen susmentionné; intervention, à la cinquante et unième session de la Commission des droits de l'homme, en février 1995, indiquant que l'application de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid avait été suspendue trop rapidement; déclaration, à la quarante-huitième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, en août 1995, sur la nécessité d'établir des mécanismes de protection des droits économiques, sociaux et culturels et les travaux de la Sous-Commission ainsi que sur la possibilité d'instaurer des relations de travail entre les experts qui en sont membres et les ONG; déclaration, lors de la réunion d'août 1995 de la Sous-Commission sur les mesures restrictives adoptées à l'encontre des ONG; exposé, à la première session du Groupe de travail sur les minorités, en août 1995, contenant des propositions relatives aux travaux et aux méthodes de travail du groupe; lors de la sixième réunion des présidents des organes de suivi des traités à Genève, en septembre 1995, déclaration concernant la possibilité de confier le suivi des traités à un seul organe d'experts, l'affaiblissement des normes et la défense de la Convention sur l'apartheid; déclaration, à la septième réunion des présidents des organes de suivi des traités, en septembre 1996, contenant des propositions permettant aux ONG de davantage coopérer avec tous les organes de suivi des traités.

Coopération avec les programmes et organismes des Nations Unies

Le Service international pour les droits de l'homme organise régulièrement des réunions avec les ONG, les diplomates, des experts indépendants et du personnel du Secrétariat de l'ONU afin de permettre à tel ou tel organisme ou mécanisme des Nations Unies de mieux s'acquitter de son mandat et de préparer ou veiller au suivi des réunions et conférences des Nations Unies. Il a notamment organisé en août 1994 un séminaire public visant à encourager la participation au Sommet mondial pour le développement social ainsi qu'un atelier ouvert à tous sur l'examen par le Conseil des dispositions relatives aux consultations avec les ONG et les questions à résoudre lors de l'élaboration par le groupe de travail d'une déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, le 28 février 1995.

Autres activités pertinentes

Le Service international pour les droits de l'homme a joué un rôle essentiel dans la participation des ONG internationales, régionales et nationales s'occupant des droits de l'homme (dotées ou non du statut consultatif auprès du Conseil) à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et à ses réunions préparatoires tenues à Genève, en Tunisie, au Costa Rica et en Thaïlande. L'organisation a financé la participation des ONG à ces réunions et s'est mise en contact avec le personnel concerné des Nations Unies pour ce qui est des dispositions prises afin que les ONG puissent participer à la Conférence. Le Département de l'information a demandé à la presse de prendre contact avec l'organisation pour obtenir des informations sur les activités des ONG dans le

cadre de la Conférence. Comme on l'a vu plus haut, une grande partie de l'activité de l'organisation dans le domaine de la formation, de l'information et des conseils donnés aux défenseurs des droits de l'homme pour qu'ils puissent davantage participer et contribuer aux travaux des organismes des Nations Unies a profité directement à l'ONU et a souligné son importance au niveau mondial.

24. SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE DÉFENSE SOCIALE

(Statut consultatif spécial)

La Société internationale de défense sociale (SIDS) est une association à but non lucratif dont l'objet est d'étudier les problèmes de la criminalité dans le cadre d'un système de lutte contre la criminalité qui, tout en prenant en considération les facteurs qui contribuent à l'intégration des délinquants dans la société, vise tout à la fois à protéger la société contre la criminalité et à empêcher les individus de tomber dans la délinquance ou de récidiver. La Société s'efforce aussi d'influer sur la politique pénale des États modernes en propageant ses idées.

Durant la période considérée, elle a publié à intervalles réguliers la revue "Cahiers de défense sociale" qui rend compte de ses activités et qui a été cruellement éprouvée par la perte de son directeur[1] et rédacteur en chef[2] victimes tous deux d'une attaque terroriste.

Le Secrétaire général de la Société a assisté aux sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tenues à Vienne en 1992, 1993, 1994 et 1995, assurant ainsi la présence de la SIDS qui a pu prendre certains engagements sur certains des thèmes prioritaires adoptés par la Commission. On notera que le Secrétaire général de la Société est aussi Président du Conseil d'administration du Conseil consultatif professionnel et scientifique international des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi que de l'Institut pour l'environnement de Milan.

1992

Le cinquième Colloque gréco-latin sur la défense sociale, qui portait sur les principes directeurs à suivre aux fins de l'élaboration d'une politique européenne en matière pénale, a eu lieu à Courmayeur Mont-Blanc (Italie) du 26 au 28 septembre 1997. Cette réunion, à laquelle ont participé plusieurs experts français, espagnols, portugais, grecs et italiens, ainsi qu'un certain nombre d'observateurs d'Amérique latine, avait été organisée par le Centro Nazionale di Prevenzione e Difesa Sociale, sur l'invitation de la Fondation Courmayeur Mont-Blanc. Le rapport final du colloque a été présenté par le Doyen honoraire de la faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille[3] qui est aussi professeur de droit pénal et il est paru dans les Cahiers de défense sociale (No 1992/1993).

---

[1] Pr Gian Domenico Pisapia.

[2] M. Luigi Daga (Conseiller).

[3] Pr Fernand Bovlar, lui aussi décédé au Caire, victime d'un attentat terroriste.

1994

Du 15 au 17 avril 1997, la Société a organisé conjointement avec l'Association internationale de droit pénal, la Société internationale de criminologie et la Fondation internationale pénale et pénitentiaire, un huitième colloque conjoint qui s'est tenu sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et a porté sur les systèmes de justice pénale et de police : gestion et amélioration de la police et d'autres organes chargés d'assurer le respect des lois, du parquet, des tribunaux et du système pénitentiaire et rôle des avocats (thème 3 de l'ordre du jour provisoire du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants). Les rapports des associations susmentionnées, ont, de même que le rapport final, certains rapports établis par des particuliers et le rapport succinct et plurithématique rédigé par trois auteurs différents, tous ont été rassemblés dans une publication officielle qui a été présentée au Congrès (A/CONF.169/NGO/6). Le Service de la prévention du crime et de la justice pénale du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a ainsi pu tirer parti de la contribution que la communauté scientifique internationale représentée par les quatre grands organismes particulièrement actifs dans le domaine de la justice pénale, ont apportée aux travaux de la Conférence.

1995

La Société a déployé une activité intense dans le cadre des préparatifs du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Lors du Congrès susmentionné, elle a organisé, le 4 mai 1995, conjointement avec l'Association internationale de droit pénal, la Société internationale de criminologie et la Fondation internationale pénale et pénitentiaire, une réunion subsidiaire consacrée au rôle qu'en matière de justice pénale les différents systèmes constitutionnels assignaient au ministère public. Durant cette réunion, on a surtout insisté sur la nécessité de définir des priorités en matière de poursuites pénales ainsi que sur les difficultés qu'un tel exercice risquait de soulever; on est également parvenu à un large terrain d'entente, pour ce qui concernait la création d'une organisation internationale qui permettrait aux procureurs généraux de différents pays de procéder à un échange régulier d'informations et de données d'expérience.

Dans le cadre des manifestations que le Conseil consultatif professionnel et scientifique international des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a organisées, à Courmayeur Mont-Blanc les 15 et 16 octobre 1995, pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la Société internationale de défense sociale a rendu compte, dans une déclaration exhaustive faite par son président, des efforts conjoints que les quatre grandes organisations particulièrement actives dans le domaine du droit pénal, à savoir la Société internationale de défense sociale, l'Association internationale de droit pénal, la Société internationale de criminologie et la Fondation internationale pénale et pénitentiaire déployaient par le truchement de leur organe de coordination officiel, le Comité international de coordination, que leurs présidents respectifs président à tour

de rôle. Durant la période 1994-1996, c'est le Président de la SIDS qui a présidé les travaux de ce Comité.

Par ailleurs, la Société internationale de défense sociale a organisé, en collaboration avec sa section grecque, le sixième colloque, le sixième colloque greco-latin de défense sociale qui, tenu à Salonique (Grèce) du 6 au 8 octobre 1995, a porté sur les moyens d'élaboration d'un droit pénal qui puisse s'appliquer dans tous les pays de l'Union européenne. Les délégations françaises, grecques, italiennes, espagnoles ont présenté des rapports qui ont donné lieu à des débats stimulants, et les participants ont adopté des résolutions qui, à terme, se sont avérées utiles pour la constitution d'un droit pénal supranational.

25. OISCA-INTERNATIONAL (ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LE PROGRÈS INDUSTRIEL, SPIRITUEL ET CULTUREL)

(Statut consultatif général)

Buts et objectifs

L'OISCA a été fondée en 1961 pour promouvoir la cause de la paix et assurer la prospérité de l'humanité tout entière, en instaurant un climat d'harmonie ainsi que des liens d'amitié et de coopération entre les peuples. Pour ce faire, elle s'efforce de renforcer ses structures, en multipliant le nombre de ses adhérents qui oeuvrent de concert en vue de remédier à des problèmes mondiaux tels que la pauvreté, la déforestation et la dégradation de l'environnement. Ses activités mettent essentiellement l'accent sur le développement rural. Les programmes et projets qu'elle a lancés portent notamment sur les domaines suivants : plantation d'arbres, formation, démarginalisation des pauvres des campagnes, assistance technique, échanges entre les jeunes et formation des femmes rurales. Au cours de ces quatre dernières années, elle s'est employée activement à promouvoir le Children's Forest Programme, un programme connu dans le cadre duquel des écoliers et des écolières participent à la plantation d'arbres et sont sensibilisés aux problèmes d'environnement. Plus de 1 100 établissements scolaires situés un peu partout dans le monde, et surtout en Asie et dans le Pacifique, ont participé à ce programme.

Activités en cours

Dans les centres de formation qu'elle a créés au Japon, aux Philippines, au Viet Nam, en Thaïlande, en Malaisie, en Indonésie, au Bangladesh, au Népal, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Fidji et à Palau, l'OISCA dispense, dans le cadre de programmes annuels, une formation en cours d'emploi qui porte sur le long terme et vise à aider les pays susmentionnés pour mettre en valeur leurs ressources humaines. C'est ainsi qu'elle forme chaque année quelque 1 000 jeunes dont beaucoup suivent des cours d'une durée d'un an. En outre, elle organise des stages de formation au Japon à l'intention de ressortissants du Sri Lanka, du Népal, de l'Inde, de Taiwan (province de Chine) et de plusieurs autres pays ou régions.

Élargissement géographique

Plusieurs pays d'Amérique latine et d'Afrique qui mesuraient de mieux en mieux et appréciaient de plus en plus l'utilité de l'approche adoptée par l'OISCA en matière de coopération, ont invité cette dernière à s'associer aux efforts qu'ils déployaient dans le domaine du développement durable. À la suite de cela, et avant qu'un véritable programme ne soit mis en oeuvre, des sections et des bureaux de l'OISCA ont été créés au Brésil (en avril 1993) et en Uruguay (en novembre 1993). D'autres sections sont sur le point d'être constituées dans d'autres pays comme le Paraguay. Un programme de formation spéciale conçu à l'intention de la jeunesse uruguayenne est actuellement exécuté avec l'appui de la Banque interaméricaine de développement.

OISCA International a été reclassée dans la catégorie des organisations dotées du statut consultatif général, à la session de fond de 1995 du Conseil. L'organisation est membre du Conseil international des agences bénévoles, une coalition internationale d'ONG dont le siège se trouve à Genève.

Activités menées entre 1992 et 1995

Vingt et un membres de l'OISCA dont son président, ont pris part à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio. Le Président de l'OISCA avait été invité à participer à cette réunion à titre d'invité spécial du Secrétaire général de la Conférence. L'OISCA a contribué au fonds que le Secrétaire général de la Conférence avait créé pour faciliter la participation des ONG aux préparatifs de la Conférence.

En juin 1993, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a décerné le Earth Summit Award à OISCA International, en reconnaissance des efforts que cette dernière avait déployés pour assurer le succès de la Conférence.

Depuis la Conférence de Rio, l'OISCA est parvenue, conformément aux recommandations qui avaient été formulées à l'issue de la Conférence, à mobiliser un nombre croissant d'individus en faveur des programmes de défense de l'environnement. La mobilisation de volontaires originaires du Japon et d'autres pays désireux de participer à des programmes de plantation d'arbres, a donné lieu à la mise en place d'un programme annuel. Plus de 1 000 volontaires sont dépêchés chaque année dans les pays d'Asie tropicale et du Pacifique, pour participer, aux côtés de la population locale, à des programmes de plantation d'arbres.

En janvier 1994 et mai 1995, l'OISCA a organisé les treizième et quatorzième forums d'Asie et du Pacifique pour la jeunesse qui se sont tenus en Inde du Sud et à Taiwan (province de Chine) respectivement et auxquels ont participé 1 million de jeunes originaires de 25 pays différents. Conscient que ce sont les jeunes qui à l'avenir assumeront la charge de leur société et qu'il est donc indispensable de leur assurer une formation et un développement adéquats si l'on veut garantir le développement durable de leur pays, l'OISCA organise des forums pour la jeunesse afin de mieux sensibiliser les jeunes et de les préparer à contribuer plus largement, dans leurs sociétés respectives, à la solution des problèmes qui se posent dans le monde. Ces rencontres leur permettent aussi de mesurer l'importance de la coopération internationale et de s'initier aux instruments de cette coopération. Un représentant de la FAO a assisté, à titre de spécialiste-conseil, au treizième Forum qui a eu lieu en Inde du Sud. Les forums ont été une nouvelle source d'inspiration pour les jeunes qui y participaient et qui ont été invités à entreprendre des activités toujours plus dynamiques et toujours plus autonomes (plantation d'arbres, programmes de sensibilisation, etc.).

En 1995, l'OISCA a commencé à examiner les modalités d'un programme de coopération avec le Programme alimentaire mondial qui est maintenant exécuté avec succès au sud de l'Inde.

L'OISCA a établi, en consultation avec le Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, un programme de développement rural pour le Myanmar. Les projets devant être exécutés au titre de ce programme portent notamment sur la formation d'agriculteurs pauvres et la plantation d'arbres. En 1996, on a donné concrètement effet aux études de faisabilité réalisées en 1995, avec le concours du PNUD.

26. LA SOCIÉTÉ PLANÉTAIRE

(Statut consultatif spécial)

La Société planétaire est l'association la plus importante au monde dans le domaine de l'espace. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale qui compte plus de 100 000 membres dans plus de 100 pays. Elle a pour objet d'encourager l'exploration du système solaire et la recherche d'une vie extraterrestre. Son financement provient des contributions et donations de particuliers.

La Société dirige une vaste gamme de programmes éducatifs et informatifs portant sur l'exploration scientifique du système solaire. Elle publie The Planetary Report, ainsi que trois bulletins sur des aspects particuliers de l'exploration planétaire, les objets gravitant sur une orbite proche de la terre et la bioastronomie (recherche d'une intelligence extraterrestre). La Société organise également des conférences, des cours et des manifestations publiques de par le monde; elle possède un vaste site Web sur Internet (http://planetary.org/tps/).

La Société a été le principal parrain des ateliers sur la science spatiale de base pour les pays en développement, organisés par l'ONU et l'Agence spatiale européenne (ASE). Cette initiative s'est concrétisée par une contribution intellectuelle et financière à chacune des réunions tenues ces six dernières années, ainsi que par la fourniture de matériel éducatif et la participation aux divers programmes. La Société a entrepris des activités de suivi dérivant de ces ateliers, la plus remarquable étant le début de l'organisation en Égypte d'une simulation d'une expédition sur Mars. Cette mise au point fait partie d'une étude menée conjointement avec l'Académie des sciences russe afin d'élaborer une simulation qui servira à une future mission d'exploration sur Mars. Des représentants de la Société planétaire et de l'Académie des sciences russe se sont rendus en Égypte en 1996 pour s'entretenir avec le Ministère des sciences et le personnel technique du lancement de l'étude conceptuelle préliminaire à la prospection sur Mars.

La Société a parrainé deux autres grandes conférences des Nations Unies, tenues à New York : l'une sur les objets gravitant sur une orbite proche de la terre et l'autre sur la faisabilité des vols interstellaires non habités. La première conférence faisait partie intégrante d'un programme régulier grâce auquel la Société désire informer le public et effectuer des recherches scientifiques sur les nombreux objets proches de la Terre et qui ont marqué l'évolution de la planète. On admet désormais que les objets célestes proches de la Terre ont considérablement influencé l'histoire de la planète : on attribue ainsi à la chute d'un météorite l'extinction des dinosaures il y a 65 millions d'années. Un rapport de la conférence sur les objets proches de la Terre a été remis en 1996 au Conseil scientifique et technologique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

L'année 1996 aura été marquée par un nombre considérable d'exploits scientifiques dans l'espace. Outre la fantastique découverte à l'intérieur d'un météorite trouvé dans l'Antarctique de la trace d'une possibilité de vie passée sur Mars, on a mis à jour 10 nouvelles planètes évoluant autour d'autres

étoiles, enregistré les nombreux résultats renvoyés par la sonde Galiléo dirigée vers Jupiter et sur les satellites de Jupiter et l'atmosphère jovienne, et obtenu de magnifiques images de la naissance des galaxies grâce au télescope Hubble. Le lancement réussi de la mission "Rendez-vous avec des astéroïdes proches de la Terre" au début de l'année prélude au lancement de trois missions à destination de Mars (arrivée prévue en 1997).

Les progrès de la planétologie sont loin de ne toucher que le petit nombre de scientifiques auxquels ils sont dus. Ces découvertes sont en train de modifier le contenu des ouvrages d'astronomie et d'ouvrir de nouveaux horizons à la recherche et à la connaissance scientifique. En tant que moyen de diffusion de l'information scientifique, les ateliers susmentionnés ont permis de faire part des nouveaux résultats aux représentants de plus de 24 pays, afin qu'ils s'en inspirent pour les programmes éducatifs et les études de suivi.

La Société planétaire continuera à mener à bien ses activités de coopération et ses programmes éducatifs en 1997. Elle espère que Mars livrera encore de nombreux secrets, tout comme les constellations et l'univers tout entier, et que les missions spatiales des divers pays participant à l'exploration du système solaire resteront couronnées de succès.

27. LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (SID)

(Statut consultatif général)

Objet

La Société internationale pour le développement (SID) constitue une tribune mondiale à l'usage des particuliers et des institutions qui s'intéressent à un développement viable à terme, pluraliste, diversifié et dynamique. À ce jour, la Société internationale pour le développement (SID) est l'une des associations dont les membres sont les plus nombreux : 6 000 personnes réparties dans 132 pays en 50 chapitres. Elle oeuvre avec plus de 200 associations, institutions et réseaux internationaux, collaborant avec des universitaires, des parlementaires, des étudiants, des hommes politiques et des experts en développement, à l'échelon local et international.

Grâce à son rôle de catalyseur de la société civile et à ses initiatives qui soulignent la prépondérance de la société civile dans le développement, la SID constitue une force positive pour le développement mondial. Plus concrètement, la SID a pour objet :

a) De mobiliser les divers groupes de la société civile en faisant naître des partenariats entre eux, ainsi qu'avec d'autres secteurs;

b) De favoriser la participation des individus à la définition d'options politiques favorables à la sécurité de l'humanité et au développement durable;

c) De combler le fossé qui sépare la théorie de la pratique du développement, les responsables du développement des organisations locales, les experts en développement du grand public;

d) De sensibiliser davantage le public aux concepts de sécurité de l'humanité et de développement durable, d'accroître la prise en compte de ces concepts dans la vie quotidienne et d'augmenter la contribution des individus à ces besoins;

e) De détecter, de rassembler et de diffuser à tous les agents concernés l'information relative aux initiatives de développement novatrices.

Participation au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires

La Société internationale pour le développement :

a) A participé en 1992 à la CNUED, où elle a fait des déclarations orales et écrites. Elle a organisé divers éléments du processus préparatoire de la Conférence, qui ont donné lieu ultérieurement à des programmes et des publications de portée mondiale. Elle a pris part à l'analyse de l'expérience acquise en matière de développement, à l'étude des options de longue haleine et de propositions d'aménagements institutionnels novateurs dans l'optique du développement durable;

b) A participé à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (Vienne, 1993);

c) A participé à la Conférence sur la population et le développement (Le Caire, 1994), dans le cadre de laquelle elle a organisé diverses activités avec des organisations non gouvernementales et des fonctionnaires des Nations Unies;

d) A participé au Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), au cours duquel elle a présenté un rapport, fruit d'un programme sur la sécurité de l'humanité organisé en Afrique, en Amérique latine, en Amérique du Nord, en Europe et en Asie, avec la participation de fonctionnaires des Nations Unies, de parlementaires et d'associations;

e) A participé à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), où elle a présenté des rapports portant sur un large ensemble de concepts et de questions. En parallèle, la Société a toujours impliqué dans ses travaux des organisations non gouvernementales de plus de 100 pays;

f) A participé à toutes les sessions de fond du Conseil;

g) A supervisé la majorité des opérations menées par le système des Nations Unies. La présence de l'organisation s'est concrétisée par la participation de membres et de représentants de la SID ou par des communications écrites à des manifestations et à leur suivi.

Coopération avec les programmes, les institutions et les organismes des Nations Unies

La Société internationale pour le développement a mis l'accent sur sa coopération avec divers programmes, institutions et organismes des Nations Unies. Cette coopération s'est avérée particulièrement fructueuse dans les cas suivants :

a) UNICEF : Échanges réguliers avec la Division des programmes et participation en tant qu'observateur aux réunions du Conseil. Partenariat dans le cadre de la mise en oeuvre de programmes, liés notamment à la Conférence mondiale de la SID, tenue en 1994 au Mexique;

b) Nombreuses activités avec l'UNESCO : Ainsi, l'atelier conjointement organisé en 1995 sur les changements culturels affectant la vie des femmes a donné lieu à un rapport publié par les deux organisations et présenté lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

c) La SID s'est associée à l'Organisation internationale du Travail pour organiser au Sri Lanka, en 1993, un atelier sur les femmes et les migrations;

d) En coopération avec la SID, le FNUAP a publié en 1992 un rapport sur les jeunes femmes et les choix de vie;

e) Préconférence PNUD-UNIFEM au Mexique en 1994 : Participation à divers programmes avec le Bureau des études sur le développement et le Bureau du

rapport sur le développement humain. Promotion du rapport à l'échelon international et collaboration à la campagne mondiale pour la sécurité de l'humanité;

f) Habitat : Participation à des consultations et à des réunions;

g) FAO : Participation à des consultations et à des réunions;

h) PAM : Préparation de la contribution à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

i) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social : Échange d'informations, publications, collaboration à la rédaction d'un périodique;

j) Banque mondiale : Programme de microsubventions.

Activités connexes

La SID s'est employée activement à mettre en application les résolutions des Nations Unies, à faire progresser les débats menés par le système des Nations Unies et à participer à l'organisation d'activités avec divers organismes et institutions. Les points cadrant le mieux avec les préoccupations du système des Nations Unies sont les suivants :

a) Processus de paix : La SID a grandement contribué au processus de paix israélo-palestinien en faisant se rencontrer des représentants de la société civile des deux bords, pour créer des institutions viables en Palestine et afin de définir, de concevoir et de mettre en oeuvre des initiatives et des projets communs dans divers secteurs;

b) Modes d'existence durables et économie populaire quotidienne : En se détournant de l'objectif classique de la création d'emplois et en se concentrant sur le concept de mode d'existence durable (moyens d'acquérir les biens de première nécessité), le programme a rassemblé des décideurs, des chercheurs et des militants à l'échelon de la communauté, de façon à élaborer, promouvoir et mettre en oeuvre des recommandations politiques qui amélioreraient les modes d'existence quotidienne;

c) Campagne mondiale pour la sécurité de l'humanité : Comme l'a constaté le Secrétaire général de l'ONU, les activités de la SID concernant la sécurité de l'humanité ont grandement contribué au Sommet mondial pour le développement social et à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La série de journées nationales de réflexion et les conférences régionales ont abouti à la présentation d'un rapport lors du Sommet mondial pour le développement social;

d) Programme sur la parité des sexes et le développement : Le Programme a oeuvré à la promotion et à l'intégration de l'équité entre les sexes dans toutes les communautés internationales concernées par le développement, ainsi qu'à la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, par le biais d'un certain nombre de projets;

e) Le périodique Development : La publication trimestrielle de la SID a favorisé un débat mondial interdisciplinaire sur les questions brûlantes relatives au développement. Le périodique Development aborde des thèmes tels que la population, les droits de l'homme, la démocratie et la participation, la sécurité de l'humanité, l'identité culturelle, les modes d'existence durables et le chômage;

f) La Conférence mondiale sur le droit des peuples et la sécurité de l'humanité : stratégies de développement durable pour le XXIe siècle (Mexique, 1994) : La Conférence a rassemblé des membres de la SID et des représentants de la société civile des quatre coins du monde, afin de concevoir des modèles novateurs appliqués et fondés sur l'expérience pratique. La Conférence a minutieusement étudié les principes et les applications pratiques du développement, afin d'apprécier les progrès de la réforme institutionnelle et de la conduite des affaires publiques ainsi que les priorités à respecter, et d'élaborer un projet de société.

28. CONFÉRENCE MONDIALE DES MAIRES POUR LA PAIX GRÂCE À LA SOLIDARITÉ INTERVILLES

(Statut consultatif spécial)

Buts

Grâce aux liens de solidarité étroits tissés entre les 416 villes de 98 pays et régions (au 1er novembre 1996) qui ont décidé d'appuyer le programme visant à promouvoir la solidarité intervilles pour l'élimination totale des armes nucléaires, lequel avait été proposé par les villes de Hiroshima et de Nagasaki en juin 1982 à l'occasion de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la Conférence mondiale des maires pour la paix grâce à la solidarité intervilles oeuvre à l'instauration d'une paix mondiale durable à l'échelle mondiale en sensibilisant les citoyens du monde entier à la nécessité d'éliminer les armes nucléaires et en s'efforçant d'écarter les différentes menaces qui pèsent sur la coexistence pacifique, telles que la famine et la pauvreté.

Date de création : 24 juin 1982.

Secrétariat : Fondation de Hiroshima pour une culture de paix, 1-2 Nakajima, Naka-ku, Hiroshima, 730 JAPON.

Structure :

a) La Conférence générale se tient tous les quatre ans et réunit les maires de toutes les villes membres;

b) La Conférence exécutive se réunit à intervalles réguliers; les membres exécutifs sont les maires de 11 villes de 9 pays.

Évolution du nombre de villes membres, 1992-1995

Région	1992	1993	1994	1995
Asie	19 pays/régions, 42 villes	24 pays/régions, 77 villes	27 pays/régions, 89 villes	27 pays/régions, 92 villes
Océanie	4 pays/régions, 19 villes	6 pays/régions, 26 villes	6 pays/régions, 26 villes	6 pays/régions, 26 villes
Afrique	8 pays/régions, 8 villes	19 pays/régions, 22 villes	19 pays/régions, 23 villes	20 pays/régions, 27 villes
Europe	24 pays/régions, 191 villes	26 pays/régions, 197 villes	29 pays/régions, 200 villes	29 pays/régions, 201 villes
Amérique du Nord	7 pays/régions, 47 villes	9 pays/régions, 55 villes	9 pays/régions, 55 villes	10 pays/régions, 55 villes
Amérique du Sud	3 pays/régions, 4 villes	6 pays/régions, 8 villes	6 pays/régions, 9 villes	6 pays/régions, 9 villes
Total	65 pays/régions, 311 villes	90 pays/régions, 385 villes	96 pays/régions, 402 villes	98 pays/régions, 410 villes

Participation aux conférences

Participe chaque année à la Conférence des organisations non gouvernementales organisée par le Département de l'information :

9-11 septembre 1992, New York;

8-10 septembre 1993, New York;

18-20 septembre 1995, New York.

A participé à la session extraordinaire du Comité du désarmement consacrée aux organisations non gouvernementales, qui s'est tenue du 20 au 23 avril 1993 à New York, et au cours de laquelle les Vice-Présidents de la Conférence des maires ont prononcé des allocutions sur les mesures à prendre pour éliminer les armes nucléaires.

A participé, en tant qu'observateur, à la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue les 18 et 19 avril 1995 à New York. La Conférence des maires a adressé au Président de la Conférence des parties un document dans lequel elle a exprimé son opposition à une prorogation pour une durée indéterminée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et a fait circuler une pétition.

A participé à la réunion régionale des Nations Unies sur la paix et le désarmement, qui s'est tenue à Katmandou du 31 janvier au 2 février 1994.

A participé à la dix-neuvième Assemblée générale de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, qui s'est tenue du 1er au 3 novembre 1994 à Genève.

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies

Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement :

15-18 juin 1992 et 24-27 mai 1994, Hiroshima;

12-16 juin 1995, Nagasaki.

Colloques des Nations Unies sur le désarmement :

18 juin 1992, 18 avril 1993, 27 mai 1994 et 18 juin 1995, Hiroshima;

17 avril 1993, 29 mai 1994 et 16 juin 1995, Nagasaki.

Accueil à Hiroshima et à Nagasaki de chargés de recherche des Nations Unies sur le désarmement :

29 septembre-3 octobre 1992 (29 pays, 29 participants);

6-9 octobre 1993 (26 pays, 26 participants);

6-9 octobre 1994 (29 pays, 29 participants);

1er-6 octobre 1995 (30 pays, 30 participants).

Autres activités

Dans le cadre de la Semaine du désarmement, la Conférence des maires a organisé une exposition sur le thème "Affiches et dessins d'enfants de Hiroshima et d'ailleurs pour la paix", ainsi qu'un événement intitulé "Rencontre de citoyens de Hiroshima pour la paix".

La Conférence a détaché, du 10 juillet 1995 au 5 juillet 1996, un membre de son personnel auprès du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, installé au Siège des Nations Unies à New York.

Collaboration de la Conférence mondiale des maires avec la Cour internationale de Justice :

6 septembre 1994 : la Conférence a adressé au Président de la CIJ une pétition dans laquelle elle a déclaré que l'utilisation d'armes nucléaires devait être considérée comme une violation du droit international et a demandé que les survivants des explosions atomiques de Hiroshima et de Nagasaki ainsi que les maires des deux villes aient la possibilité de s'exprimer devant la Cour;

7 novembre 1995 : des témoins s'exprimant au nom du Gouvernement japonais et le Président et le Vice-Président de la Conférence mondiale des maires ont fait des déclarations orales sur l'illégalité des armes nucléaires devant la CIJ.

La troisième Conférence mondiale des maires pour la paix grâce à la solidarité intervilles s'est tenue à Hiroshima et Nagasaki du 4 au 9 août 1993; 122 villes de 38 pays y ont participé. La Conférence avait pour thème "La contribution des villes à la consolidation de la paix : vers l'élimination complète des armes nucléaires". Un des conférenciers était le Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. La Conférence a reçu un appui du Centre d'information des Nations Unies, de l'Université des Nations Unies et de l'Association japonaise pour les Nations Unies.

La Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique organisée par la Conférence mondiale des maires s'est tenue à Hiroshima du 27 au 30 juin 1995; 57 villes de 13 pays y ont participé. La Conférence avait pour thème "La paix dans la région de l'Asie et du Pacifique et le rôle des villes : vers l'élimination complète des armes nucléaires". La Conférence a bénéficié d'un appui du Centre d'information des Nations Unies, de l'Université des Nations Unies et de l'Association japonaise pour les Nations Unies. La Conférence a demandé aux villes membres d'envoyer des lettres de protestation à la France et à la Chine pour les essais nucléaires qu'ils ont menés en 1995, et les a invités à organiser des manifestations de protestation.

Les volumes ci-après du bulletin publié par la Conférence mondiale des maires sont parus : vol. 1 (4 août 1993); vol. 2 (15 janvier 1994); vol. 3 (1er octobre 1994); vol. 4 (20 mars 1995); et vol. 5 (10 novembre 1995).

En coopération avec le Département de l'information, la Conférence tient, dans le hall du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, depuis septembre 1983, une exposition permanente de matériaux propres à la fabrication de bombes atomiques.

La Conférence encourage, dans le monde entier, l'organisation d'expositions de photomontages et d'affiches ayant pour thème la bombe atomique, et fournit des jeux de photomontage et d'affiches sur ce thème (20 par jeu) aux villes et aux organisations qui manifestent le désir d'organiser de telles expositions. Au cours de la période 1992-1995, la Conférence a distribué les matériels suivants :

1992 : Expositions de photomontages, 1 ville; exposition d'affiches, 18 villes et 8 organisations;

1993 : Expositions photomontages, 1 organisation; expositions d'affiches, 103 villes et 7 organisations;

1994 : Expositions d'affiches, 20 villes et 15 organisations;

1995 : Expositions de photomontages, 1 organisation; expositions d'affiches, 12 villes et 57 organisations.

La Conférence a tenu des colloques internationaux pour la paix consacrés aux thèmes ci-après : "Les perspectives d'élimination de l'arme nucléaire, et la contribution que peut apporter Hiroshima à la réalisation de cet objectif", 6 août 1992; "Un demi-siècle d'armement nucléaire : la parole aux témoins", 6 août 1994; "L'avenir de la civilisation nucléaire : la dimension historique et le facteur humain", 6 août 1995.

29. CONSEIL MONDIAL DE L'ÉNERGIE

(Statut consultatif général)

Buts et objectifs

Promotion d'un approvisionnement en énergie viable et d'une utilisation rationnelle de celle-ci dans l'intérêt de tous.

Répartition géographique des membres

Le Conseil a des comités membres dans 101 pays.

Coopération avec les organes, institutions et programmes des Nations Unies

Le Conseil coopère avec le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat des Nations Unies, la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Division pour la gestion durable de l'énergie et de l'environnement du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Participation à des réunions de l'Organisation des Nations Unies

Le Conseil a participé à différentes réunions depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le Conseil collabore étroitement avec le GIEC — communication d'informations, rédaction de documents par des auteurs faisant autorité, évaluations, participation à l'équipe de rédaction du rapport de synthèse, etc. Il participe aux réunions organisées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il a présenté des déclarations écrites à la première réunion de la Conférence des États Parties à la Convention. Les membres et membres associés du Conseil participent à de nombreuses autres réunions telles que les réunions du PNUE sur les transports.

Activités pertinentes

Publications

Le rapport de la Commission du Conseil mondial de l'énergie, intitulé "Énergie pour le monde de demain", publié en 1993, s'appuie expressément sur le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (1987) et sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992). Examinant les questions de viabilité énergétique sur la base de projections jusqu'en l'an 2100, ce rapport a été accueilli favorablement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et par le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies

sur l'environnement et le développement. Publié en version intégrale ou sous forme résumée en 13 langues, il est fréquemment cité dans des documents de l'ONU, en particulier dans le deuxième rapport d'évaluation du GIEC.

En 1995, l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués, qui relève du Conseil mondial de l'énergie, a publié un rapport intitulé Perspectives énergétiques mondiales jusqu'en 2050 et au-delà, qui traite également des questions de viabilité. Parmi les autres publications récentes du Conseil mondial de l'énergie, il faut mentionner :

New Renewable Energy Resources: A Guide to the Future (1994);

Energy Demand, Lifestyle Changes and Technology Development (1995);

Energy, Environment and Climate: Economic Instruments (1995);

Energy Efficiency Policies (1995);

Financing Energy Development: The Challenges and Requirements of Developing Countries (1995);

International Energy Data (1995);

Local and Regional Energy Related Environmental Issues (1995);

Rural Energy in Developing Countries (1995);

Enquête sur les ressources énergétiques (1995);

Seizième congrès du Conseil mondial de l'énergie : conclusions et recommandations (1995).

Les langues officielles du Conseil sont l'anglais et le français. Certaines de ces publications ne sont disponibles qu'en anglais, et certaines sont disponibles dans des langues autres que les deux langues officielles.

Congrès, colloques et autres réunions

Quinzième congrès du Conseil mondial de l'énergie, Madrid, 1992.

Seizième congrès du Conseil mondial de l'énergie, Tokyo, 1995.

Réunions mondiales de l'Assemblée exécutive : Indonésie, 1993; Afrique du Sud, 1994.

Nombreux colloques régionaux sur l'énergie : en Amérique latine, en Afrique (dont un organisé en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine), en Asie du Sud, dans l'Asie et le Pacifique et en Europe centrale et orientale.

Réunions et conférences de haut niveau dans de nombreux pays, avec la participation de nombreux ministres et d'autres personnalités. Par exemple, le

Premier Ministre, le Vice-Premier Ministre et d'autres ministres japonais ainsi que 58 ministres d'autres pays ont participé au quinzième congrès.

Les Comités membres du Conseil mondial de l'énergie ont leurs propres programmes nationaux.

Des représentants de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux participent régulièrement aux travaux du Conseil.

Les activités en cours du Conseil comprennent les travaux d'un comité s'occupant des pays en développement et des études pertinentes sur la disponibilité, l'efficience et le financement de l'énergie; un programme Est-Ouest, qui couvre de nombreux pays à économie en transition; et des programmes relatifs aux niveaux local et régional, aux questions environnementales liées à la fourniture et à l'utilisation d'énergie et aux risques de changement climatique.

30. SOCIÉTÉ MONDIALE DE VICTIMOLOGIE

(Statut consultatif spécial)

Les buts de la Société mondiale de victimologie sont les suivants :

a) Favoriser la recherche et les pratiques en matière de victimologie dans le monde entier;

b) Encourager les travaux et la recherche interdisciplinaires et comparatifs dans ce domaine, et faire progresser la coopération internationale, régionale et locale entre des organismes et des groupes qui s'intéressent au sort des victimes dans le monde. Selon son règlement, la Société atteint ses objectifs au moyen de :

i) L'organisation d'un colloque international de victimologie, qui se tient habituellement tous les trois ans, et qui sert de tribune aux universitaires, praticiens et étudiants au niveau international;

ii) L'organisation, à intervalles réguliers, de séminaires et d'ateliers;

iii) Diverses publications;

iv) La coopération entre spécialistes de la victimologie à travers le monde, afin de mettre en place et d'entretenir des échanges d'idées réguliers.

La Société comprend des membres dans les pays ou régions ci-après : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hong-kong, Hongrie, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Slovénie, Suriname, Suède, Taiwan (province de Chine), Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela. L'augmentation sensible du nombre de membres est due en partie aux nouvelles orientations en matière de droits de l'homme et de démocratie, qui résultent notamment, pour ce qui est de l'Amérique du Sud et de la zone géographique comprise entre le Japon et l'Australie du succès des symposiums internationaux de victimologie tenus respectivement à Rio de Janeiro en 1991 et à Adelaïde (Australie).

Le financement de la Société est assuré par les cotisations de ses membres. Au cours de la période considérée, elle n'a reçu aucun don ou subvention de la part d'organismes publics ou privés.

La Société a joué un rôle déterminant en ce qui concerne l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux crimes d'abus de pouvoir; ses principales activités ont pour objet d'inciter le législateur à appliquer la Déclaration au niveau national. La Société mène des activités dans différents pays, de sorte que les victimes de violations des droits de l'homme, y compris

de la criminalité, continuent de faire partie des débats internationaux relatifs à la criminalité dans le monde.

Au cours de la période considérée, la Société, par l'intermédiaire de ses représentants à Vienne, a participé aux différentes sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Elle a également participé aux différentes sessions de la Commission des droits de l'homme.

En marge du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu au Caire, la Société a organisé une réunion en collaboration avec la National Organization on Victim Assistance (États-Unis d'Amérique) et d'autres organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Le Président et deux Vice-Présidents ainsi que de nombreux autres membres de la Société ont participé au Congrès.

Le Président de la Société a été le premier Directeur général du Centre international pour la prévention du crime à Montréal (Canada). Grâce à ces fonctions, il peut, avec l'aide de la Société, appuyer les activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime. À partir du questionnaire envoyé par l'Organisation des Nations Unies aux États Membres, le Président de la Société a été prié d'établir un document d'évaluation sur l'application de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir.

La Société a été particulièrement active au sein du Conseil consultatif professionnel et scientifique international en faveur du programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Au cours de la période considérée, MM. Waller (Canada) et Kosovski (Brésil), Vice-Présidents, ainsi que le Secrétaire général de la Société ont participé à la réunion constitutive et aux assemblées annuelles de ce conseil. M. Waller a siégé au conseil d'administration du Conseil consultatif pendant la durée d'un mandat; M. Kosovski y siège actuellement. MM. Kosovski, Young, Waller, Vice-Présidents, et M. Kirchhoff, Secrétaire général, ont apporté une importante contribution à la réunion du Conseil consultatif qui s'est tenue à Onyati en mai 1995, et qui a notamment débouché sur l'élaboration d'une lettre adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de différentes réunions à l'échelle internationale, les membres de la Société ont examiné des questions intéressant les activités de l'ONU. Par exemple, le Secrétaire général a présenté un document à la réunion de 1994 du Conseil consultatif sur la place des victimes dans le cadre du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, dans lequel il a examiné les dispositions pertinentes du Règlement de procédure et de preuve du Tribunal. Il a également pris la parole devant la session plénière du Congrès international de la Société internationale de criminologie, tenu en août 1994 à Budapest. Au cours de cette session, le Président de la Société a fait une présentation sur des questions telles que les activités de l'ONU en matière de prévention du crime. Le Président a également rédigé un article sur les activités de la Société intéressant l'Organisation des Nations Unies pour une publication du Ministère chinois de la justice.

La Société a organisé plusieurs séminaires de formation tels que le Séminaire international sur la victimologie, l'assistance aux victimes et la justice pénale, qui est dispensé dans le cadre d'études universitaires

supérieures et se tient habituellement à Dubrovnik (Croatie). En raison de la guerre en Croatie, ce séminaire s'est tenu à l'Université libre d'Amsterdam. Les étudiants de toutes nationalités participant à ce séminaire ont visité le Tribunal international à La Haye, ont eu des échanges de vues avec le greffier par intérim du Tribunal ainsi qu'avec son vice-président, et se sont assurés de la concordance entre la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir et les normes appliquées par le Tribunal. Le Secrétaire général de la Société a publié un document à l'occasion de la deuxième Conférence internationale Est-Ouest sur la victimologie.

En décembre 1995, la Société a été invitée à participer aux travaux d'un comité spécial d'experts sur un guide destiné aux professionnels chargés de l'application de la Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir. Les travaux de ce comité se sont poursuivis en 1996. La prochaine réunion du Comité d'experts se tiendra aux Pays-Bas.

En 1995 et en 1996, la Société a participé activement à la préparation du neuvième Symposium international sur la victimologie, qui devait se tenir à Amsterdam en août 1997. Le programme officiel du Symposium comprenait l'examen des questions relatives aux victimes et à la protection des témoins dans le cadre du Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie, le Manuel des Nations Unies sur les victimes, et des questions analogues ayant trait aux travaux de l'Organisation des Nations Unies axés sur les victimes.

Comme il est indiqué plus haut, la Société continuera de coopérer avec différentes entités du système des Nations Unies.